

AMNESTY INTERNATIONAL – RAPPORT MONDIAL

CONDAMNATIONS

À MORT ET

EXÉCUTIONS

2024

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers.

© Amnesty International 2025

Sauf exception dûment mentionnée, le contenu de ce document est sous licence internationale 4.0 Creative Commons (paternité, pas d'utilisation commerciale, pas de modification).
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2025 par Amnesty International Ltd.
Peter Benenson House, 1 Easton Street, London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ACT 50/8976/2025 French

Original : anglais

amnesty.org

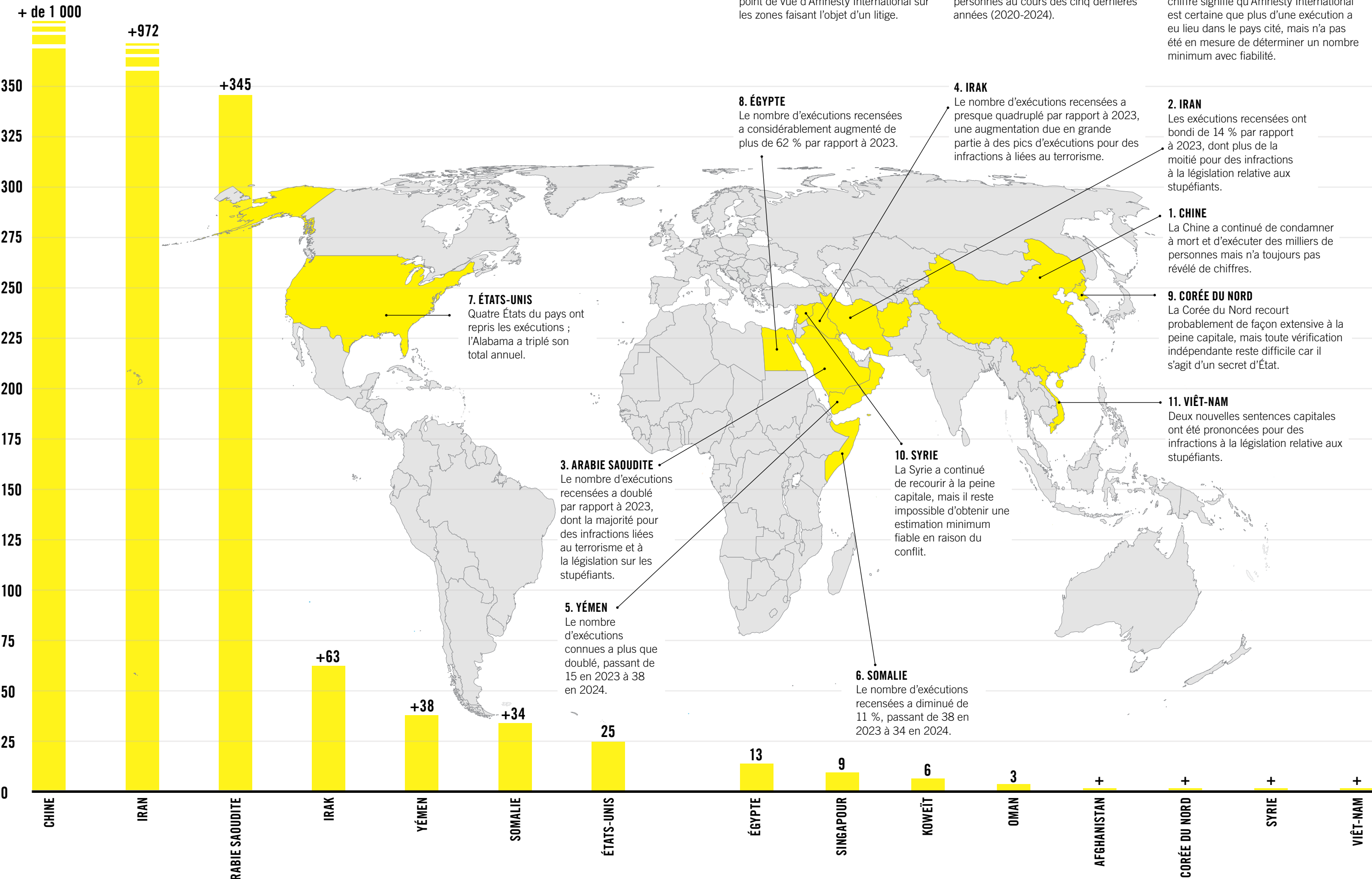
AMNESTY
INTERNATIONAL



SOMMAIRE

PAYS AYANT PROCÉDÉ À DES EXÉCUTIONS EN 2024	4
PRÉCISIONS SUR LES STATISTIQUES D'AMNESTY INTERNATIONAL RELATIVES À L'UTILISATION DE LA PEINE DE MORT	5
LE RECOURS À LA PEINE DE MORT EN 2024	6
TENDANCES MONDIALES	6
EXÉCUTIONS	8
MÉTHODES D'EXÉCUTION EN 2024	11
CONDAMNATIONS À MORT	11
COMMUTATIONS, GRÂCES ET DISCULPATIONS	12
LA PEINE DE MORT EN 2024 : VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL	13
RÉSUMÉS RÉGIONAUX	15
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	15
AMÉRIQUES	21
ASIE-PACIFIQUE	28
EUROPE ET ASIE CENTRALE	36
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	37
ANNEXE I : CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	43
EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	43
CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	44
ANNEXE II : PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	45
ANNEXE III : RATIFICATION DES TRAITÉS INTERNATIONAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024	47
ANNEXE IV : RÉSULTAT DU VOTE SUR LA RÉSOLUTION 79/179 ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES LE 17 DÉCEMBRE 2024	49

PAYS AYANT PROCÉDÉ À DES EXÉCUTIONS EN 2024



PRÉCISIONS SUR LES STATISTIQUES D'AMNESTY INTERNATIONAL RELATIVES À L'UTILISATION DE LA PEINE DE MORT

Le présent rapport porte sur l'utilisation judiciaire de la peine de mort pour la période allant de janvier à décembre 2024. Comme les années précédentes, les informations proviennent de différentes sources : données officielles, décisions de justice, renseignements fournis par les condamnés à mort et leurs familles ou représentants, informations parues dans les médias, et rapports d'autres organisations de la société civile (auquel cas la source est indiquée).

Amnesty International y fait état des exécutions, des condamnations à mort et d'autres aspects de l'utilisation de la peine de mort, notamment des commutations et des disculpations lorsqu'elles ont été raisonnablement confirmées. Dans de nombreux pays, le gouvernement s'abstient de publier des données sur l'application qu'il fait de la peine de mort. En Chine et au Viêt-Nam, les chiffres relatifs à l'application de la peine de mort sont classés secret d'État. Pour l'année 2024, il n'existe que très peu d'informations, voire aucune, sur certains pays, en particulier le Bélarus, le Laos et la Corée du Nord, du fait de pratiques restrictives de la part de l'État. Par conséquent, pour un grand nombre de pays, les statistiques d'Amnesty International relatives à la peine de mort sont des données *a minima*. Les totaux fournis sont probablement en deçà de la réalité.

Amnesty International a cessé, en 2009, de publier des estimations concernant le recours à la peine capitale en Chine. Cette décision a découlé des préoccupations suscitées par le fait que le gouvernement chinois déformait ces estimations. L'organisation a toujours clairement indiqué que les chiffres qu'elle était en mesure de publier sur ce pays étaient nettement inférieurs aux chiffres réels du fait des restrictions à l'accès aux informations qui lui étaient imposées. La Chine n'a toujours pas publié de statistiques officielles sur le recours à la peine capitale ; toutefois, d'après les informations disponibles, des milliers de personnes sont condamnées à mort et exécutées dans ce pays chaque année. Amnesty International demande de nouveau aux autorités chinoises de rendre publiques les informations relatives à la peine de mort en Chine.

Si Amnesty International reçoit de nouvelles informations vérifiables après la publication de ce rapport, elle mettra alors à jour les informations contenues sur la page <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>.

Dans les tableaux et les listes, lorsque le signe « + » apparaît après le nombre suivant le nom d'un pays, cela signifie qu'il s'agit d'un minimum calculé par Amnesty International. Par exemple, « Irak (63+) » indique que l'organisation a obtenu la confirmation que 63 personnes se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort ou avaient été condamnées à mort ou exécutées durant l'année, mais qu'elle a des raisons de penser que le nombre réel est plus élevé. Le signe « + » figurant après un pays et non précédé d'un chiffre, par exemple « Oman (+) », signifie qu'il y a eu au moins deux exécutions ou condamnations à la peine capitale dans le pays cité ou qu'au moins deux personnes se trouvent sous le coup d'une condamnation à mort, mais qu'Amnesty International ne dispose pas d'informations suffisantes lui permettant d'avancer un chiffre minimum fiable. Dans le calcul des totaux mondiaux et régionaux, « + » est compté comme deux, y compris pour la Chine.

Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine de mort, quelles que soient la nature et les circonstances du crime commis, la culpabilité ou l'innocence ou toute autre situation du condamné, ou la méthode utilisée pour procéder à l'exécution. L'organisation milite en faveur de l'abolition totale de ce châtiment.

LE RECOURS À LA PEINE DE MORT EN 2024

« Cette loi [sur l'abolition] représente bien plus qu'une simple réforme juridique ; c'est une déclaration de notre engagement envers la justice et l'humanité [...] Nous reconnaissons l'importance de la réinsertion et la nécessité d'abandonner les représailles. »

Ziyambi Ziyambi, ministre de la Justice et des Affaires parlementaires du Zimbabwe¹

TENDANCES MONDIALES

Les chiffres d'Amnesty International sur le recours à la peine de mort dans le monde en 2024 montrent une forte augmentation du nombre d'exécutions recensées, alors que le nombre de pays procédant à des exécutions est demeuré à un niveau historiquement bas.

Amnesty International a enregistré une augmentation de 32 % des exécutions recensées par rapport à 2023, ce qui porte le nombre total d'exécutions en 2024 à son niveau le plus élevé depuis 2015. La hausse a été principalement due à des augmentations dans trois pays : l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran.

Les totaux relevés ne comprennent pas les milliers de personnes qui ont vraisemblablement été exécutées en Chine, qui est restée le pays au monde ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions, ainsi qu'en Corée du Nord et au Viêt-Nam, deux pays qui ont probablement continué d'exécuter à un rythme soutenu, mais où l'accès à l'information est restreint.

En 2024, la peine de mort a continué d'être utilisée par plusieurs gouvernements pour exercer un contrôle sur la population et étouffer la dissidence, ciblant en particulier les défenseur-e-s des droits humains, les manifestant-e-s, les dissident-e-s et les opposant-e-s politiques, et touchant de manière disproportionnée les personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses et issues de milieux socio-économiques défavorisés. Entre autres exemples, les autorités iraniennes ont eu recours à la peine de mort pour punir des personnes qui avaient remis en question, ou étaient considérées comme ayant remis en question, le régime et l'idéologie politico-religieuse de la République islamique lors du soulèvement « Femme. Vie. Liberté. » de septembre à décembre 2022. Les autorités saoudiennes ont continué d'utiliser la peine de mort pour museler la dissidence politique et punir les membres de la minorité chiite du pays qui ont soutenu les manifestations « antigouvernementales » entre 2011 et 2013. Le recours à la peine de mort pour des infractions liées à la « sécurité » ou au terrorisme définies en des termes vagues a été important dans plusieurs pays.

¹ The Herald, "Zimbabwe abolishes death penalty", 31 décembre 2024, <https://www.herald.co.zw/zimbabwe-abolishes-death-penalty/>.

L'idée fausse selon laquelle la peine de mort a un effet dissuasif sans égal sur la criminalité a également continué d'engendrer des discours dangereux et déshumanisants. En mars, le ministre de la Justice de la République démocratique du Congo a officiellement annoncé que le gouvernement avait décidé de reprendre les exécutions pour lutter contre la « trahison » au sein de l'armée, dans un contexte où le conflit armé dans le pays s'intensifiait, et pour mettre fin à la violence meurtrière de bandes criminelles dans plusieurs villes. Invoquant des préoccupations en matière de sécurité, les autorités militaires du Burkina Faso ont annoncé leur intention de réintroduire la peine capitale, supprimée dans le Code pénal en 2018, pour les crimes de droit commun. Alors que le président Donald Trump se préparait à prendre ses fonctions au début de 2025, il a à plusieurs reprises fait référence à la peine de mort en tant qu'outil permettant de protéger la population « des violeurs, meurtriers et monstres violents »².

La promotion de la peine de mort a également fait partie de discours mal fondés et des réponses punitives promues par les gouvernements de plusieurs pays dans l'optique de mettre fin à la consommation et à la vente de stupéfiants. Les infractions liées aux stupéfiants n'entrent pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » auxquels le recours à cette peine doit être cantonné aux termes du droit international relatif aux droits humains et des normes y afférentes ; et le recours à ce châtiment a continué de toucher de façon disproportionnée des personnes appartenant à des groupes minoritaires ou à des milieux socio-économiques défavorisés. Sur l'ensemble des exécutions qui ont pu être recensées en 2024, 42 % ont eu lieu illégalement pour des infractions liées aux stupéfiants dans quatre pays (Arabie saoudite, Chine, Iran et Singapour)³. Au cours de l'année, plusieurs pays ont envisagé d'adopter la peine de mort pour sanctionner des infractions liées aux stupéfiants, notamment les Maldives, le Nigeria et les Tonga.

Malgré cela, les faits relevés en 2024 ont confirmé que le recours à la peine de mort concerne une minorité croissante. Pour la deuxième année consécutive, Amnesty International a enregistré des exécutions dans le nombre le plus bas de pays jamais enregistré – soit 15.

Le 31 décembre, le président zimbabwéen Emmerson Mnangagwa a promulgué une loi abolissant la peine capitale pour les crimes de droit commun. Le même mois, la Zambie, qui a totalement abrogé la peine de mort en 2023, a rendu l'abolition irréversible en adhérant au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Avec l'adoption par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de sa cinquième résolution appelant à un moratoire sur les exécutions, ces avancées ont montré que l'Afrique demeurerait le phare de l'espoir en matière d'abolition de la peine capitale.

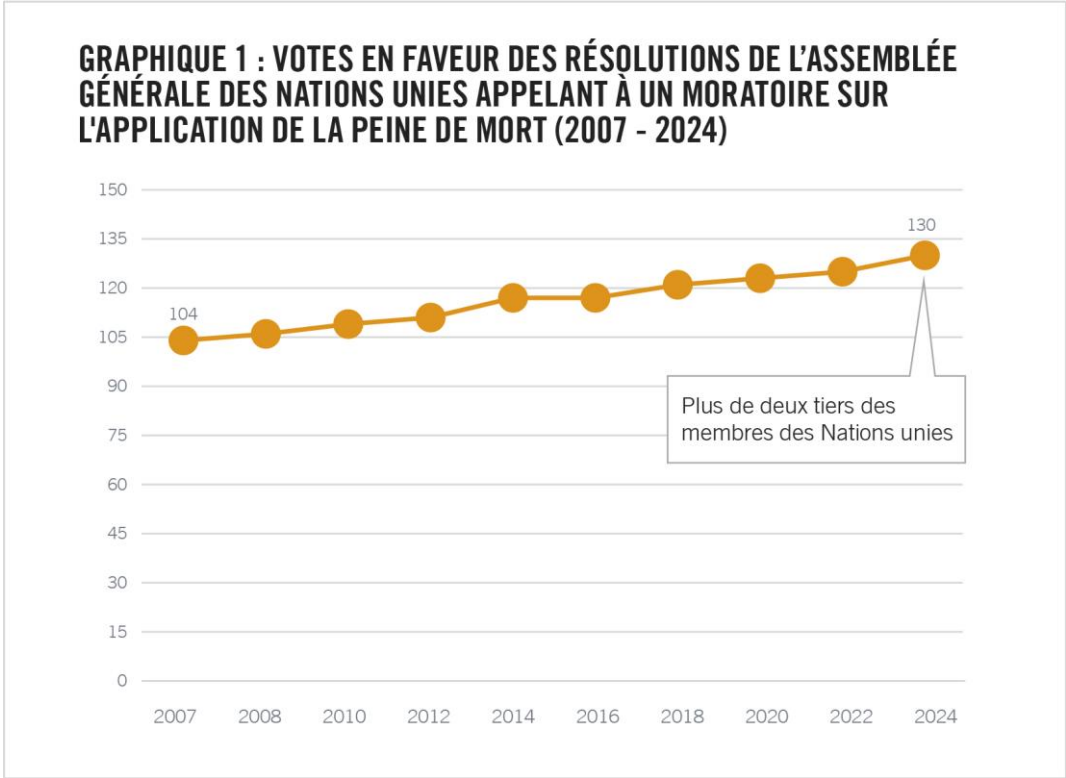
Les progrès réalisés dans d'autres pays ont également montré qu'avec la poursuite du plaidoyer, ce n'est qu'une question de temps avant que la peine de mort ne soit entièrement abolie à l'échelle mondiale. L'abolition en Malaisie en 2023 de la peine de mort automatique et le processus ultérieur de révision des peines ont entraîné une réduction de plus d'un millier du nombre de personnes risquant d'être exécutées. Le président américain sortant Joe Biden a commué les condamnations à mort de 37 des 40 condamnés à mort fédéraux, et Roy Cooper, alors gouverneur de la Caroline du Nord, a commué 15 condamnations à mort à la fin de l'année, entre autres réductions notables.

En décembre, pour la première fois, plus des deux tiers de l'ensemble des États membres des Nations unies ont voté en faveur de la 10^e résolution de l'Assemblée générale préconisant l'instauration d'un moratoire sur le recours à la peine de mort. Le soutien apporté à cette résolution a continué d'augmenter depuis l'adoption de la première de ces résolutions en 2007 (voir *Graphique 1*), ce qui montre que les États se dirigent progressivement vers un rejet de la peine de mort en tant que

² Reuters, "Trump says he'll seek the death penalty for 'rapists, murderers, and monsters'", 24 décembre 2024, <https://www.reuters.com/world/us/trump-says-he-will-seek-death-penalty-rapists-murderers-monsters-2024-12-24/>.

³ En raison du secret officiel entourant ces questions au Viêt-Nam, aucune information n'a pu être confirmée, mais des exécutions liées aux stupéfiants ont semble-t-il eu lieu dans ce pays.

châtiment légal au titre du droit international relatif aux droits humains⁴. Antigua-et-Barbuda, le Kenya, le Maroc et la Zambie ont voté pour la première fois en faveur de l'appel à un moratoire, ce qui témoigne d'avancées et de dialogues constructifs en direction de l'abolition au niveau national.

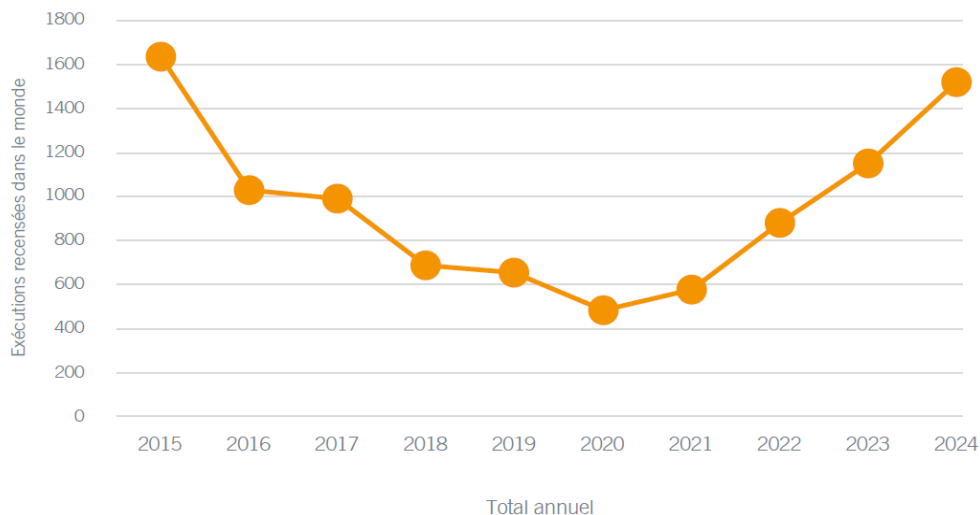


EXÉCUTIONS

Amnesty International a enregistré 1 518 exécutions en 2024, ce qui représente une augmentation de 32 % (365) par rapport aux 1 153 exécutions recensées en 2023. Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré par Amnesty International depuis le pic exceptionnel de 1 634 exécutions en 2015 (voir *Graphique 2*).

⁴ Amnesty International, « Monde. Les États membres de l'ONU progressent vers le rejet de la peine de mort comme châtiment légal au titre du droit international », 18 décembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/12/global-un-member-states-move-closer-to-rejecting-death-penalty-as-lawful-punishment-under-international-law/>.

GRAPHIQUE 2 : EXÉCUTIONS RECENSÉES DANS LE MONDE (2015-2024)



Cependant, ce chiffre ne tient pas compte des milliers de personnes qui auraient été exécutées en Chine, qui demeurerait en 2024 le pays au monde ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions⁵. Par ailleurs, Amnesty International n'a pas été en mesure d'établir une estimation minimale fiable pour le nombre d'exécutions auxquelles auraient procédé la Corée du Nord et le Viêt-Nam, deux pays qui ont probablement continué de recourir largement à la peine de mort. En raison des crises en cours, l'organisation n'a pas été en mesure de confirmer des chiffres pour la Palestine et la Syrie, mais pense que leurs autorités officielles ou *de facto* ont exécuté des personnes et prononcé des condamnations à mort en 2024.

En conséquence, le total mondial avancé dans ce rapport est un chiffre minimum qui ne représente que partiellement la véritable ampleur des exécutions survenues pendant l'année à travers le monde.



EXÉCUTIONS RECENSÉES DANS LE MONDE EN 2024

Afghanistan (+), Arabie saoudite (345+), Chine (+), Corée du Nord (+), Égypte (13), États-Unis (25), Iran (972+), Irak (63+), Koweït (6), Oman (trois), Singapour (9), Somalie (34+), Syrie (+), Viêt-Nam (+), Yémen (38+).

L'augmentation significative du nombre total d'exécutions recensées dans le monde est principalement dû à un pic des exécutions dans trois pays du Moyen-Orient : l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran. En Iran, les autorités ont exécuté au moins 972 personnes, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport aux 853 exécutions enregistrées en 2023, et un chiffre record depuis 2015. Au moins 52 % (505) des exécutions recensées en 2024 dans ce pays concernaient des personnes déclarées coupables d'infractions liées aux stupéfiants, ce qui confirmait une tendance inquiétante à la hausse.

⁵ En 2009, Amnesty International a cessé de publier des chiffres estimatifs sur le recours à la peine de mort en Chine. L'organisation préfère demander aux autorités chinoises de prouver qu'elles respectent bien leur objectif de réduction de l'application de la peine capitale, comme elles le déclarent, en publiant elles-mêmes ces chiffres. Pour plusieurs autres pays, Amnesty International n'a pu recueillir que des informations peu nombreuses ou incomplètes (voir en introduction de ce rapport les Précisions sur les statistiques d'Amnesty International relatives à l'utilisation de la peine de mort).

depuis que les autorités ont repris en 2021 une politique extrêmement répressive en la matière qui a intensifié leur recours illégal à la peine de mort. En Irak, le nombre d'exécutions recensées (au moins 63) a quadruplé par rapport à 2023 (au moins 16) et il n'avait pas été aussi élevé depuis 2019. Toutes les exécutions recensées concernaient des personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme. Le total pour l'Arabie saoudite (au moins 345) a quant à lui doublé par rapport à l'année précédente (172) et atteint le niveau le plus haut jamais enregistré depuis qu'Amnesty International a commencé à établir des statistiques.

Les exécutions recensées en Arabie saoudite, en Irak et en Iran ont représenté 91 % du total des exécutions enregistrées dans le monde, dont 64 % pour l'Iran.

Une hausse du nombre d'exécutions recensées a également été constatée tout particulièrement en Égypte, avec une augmentation de deux tiers (passant de huit en 2023 à 13 en 2024) ; à Singapour, où les exécutions ont presque doublé (passant de cinq à neuf) ; et au Yémen, où le total annuel a plus que doublé par rapport à 2023 (passant d'au moins 15 à au moins 38). Le nombre total d'exécutions recensées aux États-Unis (25) représente le deuxième chiffre annuel le plus élevé enregistré depuis 2015 (28), et correspond au total de 2018.

Les exécutions recensées ont légèrement diminué en Somalie, passant d'au moins 38 à au moins 34.

À la connaissance d'Amnesty International, des femmes ont été exécutées en Arabie saoudite (9), en Chine (+), en Égypte (2), en Irak (1), en Iran (30) et au Yémen (2).

Des exécutions ont été recensées dans 15 pays, un nombre qui pour la deuxième année consécutive n'a jamais été aussi faible depuis qu'Amnesty International a commencé à relever ces statistiques. Aucune exécution n'a été recensée au Bangladesh, pour la première fois depuis 2018. Les autorités d'Oman ont procédé à leurs premières exécutions connues depuis 2021. En raison du conflit, aucun chiffre n'était disponible pour la Palestine (État de).

PAYS AYANT PROCÉDÉ DE MANIÈRE AVÉRÉE À DES EXÉCUTIONS EN 2024, CLASSÉS PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

- **Organisation des États américains** : un pays sur 34 a procédé à des exécutions – les États-Unis.
- **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** : un pays sur 57 a procédé à des exécutions – les États-Unis.
- **Union africaine** : deux pays sur 55 ont procédé à des exécutions – l'Égypte et la Somalie.
- **Ligue arabe** : huit pays sur 22 ont procédé à des exécutions – l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Irak, le Koweït, Oman, la Somalie, la Syrie et le Yémen.
- **Association des nations de l'Asie du Sud-Est** : deux pays sur 10 ont procédé à des exécutions – Singapour et le Viêt-Nam.
- **Commonwealth** : un pays sur 56 a procédé à des exécutions – Singapour.
- **Organisation internationale de la francophonie** : deux pays sur 56 ont procédé à des exécutions – l'Égypte et le Viêt-Nam.
- **Organisation des Nations unies** : 15 des 193 États membres (soit 8 %) ont procédé à des exécutions, selon les informations disponibles – l'Arabie saoudite, l'Afghanistan, la Chine, l'Égypte, la Corée du Nord, les États-Unis, l'Irak, l'Iran, le Koweït, Oman, Singapour, la Somalie, la Syrie, le Viêt-Nam et le Yémen.

MÉTHODES D'EXÉCUTION EN 2024⁶

Décapitation	Arabie saoudite					
Pendaison	Égypte	Irak	Iran	Koweït	Singapour	Syrie
Injection létale	Chine	États-Unis	Viêt-Nam			
Exécution par balle	Afghanistan	Chine	Corée du Nord	Oman	Somalie	Yémen
Asphyxie par inhalation d'azote	États-Unis					

CONDAMNATIONS À MORT

Amnesty International a recensé 2 087 nouvelles condamnations à mort en 2024, ce qui représente une baisse de 14 % par rapport aux 2 428 condamnations enregistrées au total en 2023. Le total relevé en 2023 représentait le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2018, et la baisse observée en 2024 a rapproché ce chiffre annuel de celui enregistré en 2022 (2 016). Toutefois, les grandes variations dans la disponibilité des informations sur les condamnations à mort dans certains pays rendent la comparaison des totaux mondiaux d'une année sur l'autre difficile d'un point de vue méthodologique.

Amnesty International a recensé de nouvelles condamnations à mort dans 46 pays, soit six de moins qu'en 2023 (52). Aucun chiffre n'était disponible pour la Palestine (État de) en raison du conflit armé en cours.

Selon les informations disponibles, les tribunaux de huit pays – Cameroun, Corée du Sud, Gambie, Guyana, Maldives, Qatar, Taïwan et Zimbabwe – n'ont prononcé aucune condamnation à mort en 2024, contrairement à 2023. À la connaissance de l'organisation, au Soudan, au Soudan du Sud et en Ouganda, des personnes ont été condamnées à mort en 2024 après une interruption.



CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES DANS LE MONDE EN 2024

Afghanistan (+), Algérie (8), Arabie saoudite (+), Bangladesh (165+), Bélarus (1), Botswana (1), Chine (+), Corée du Nord (+), Égypte (365), Émirats arabes unis (1+), États-Unis (26), Éthiopie (3+), Ghana (6), Inde (139), Indonésie (85+), Irak (200+), Iran (+), Japon (3), Jordanie (7+), Kenya (3), Koweït (7+), Laos (2+), Liban (2+), Libye (11+), Malaisie (24), Mali (16+), Maroc et Sahara occidental (2+), Mauritanie (23+), Myanmar (7+), Niger (16+), Nigeria (186+), Ouganda (2+), Pakistan (117+), République démocratique du Congo (125+),

⁶ Amnesty International n'a reçu aucune information faisant état d'exécutions judiciaires par lapidation en 2024. Cependant, les autorités talibanes *de facto* en Afghanistan ont suggéré d'exécuter par lapidation en public les adultes ayant eu des relations consenties hors mariage.

Singapour (5), Somalie (17+), Soudan (30+), Soudan du Sud (3+), Sri Lanka (25+), Syrie (+), Tanzanie (12+), Thaïlande (115), Trinité-et-Tobago (1), Tunisie (12+), Viêt-Nam (150+), Yémen (152+).

Amnesty International a enregistré une augmentation significative du nombre de condamnations à mort prononcées, à sa connaissance, en Inde (de 120 en 2023 à 139 en 2024), en Irak (d'au moins 138 à au moins 200), en Mauritanie (d'au moins cinq à au moins 23), au Niger (d'au moins huit à au moins 16), en République démocratique du Congo (d'au moins 33 à au moins 125), en Tunisie (d'au moins trois à au moins 12) et au Yémen (d'au moins 81 à au moins 152).

En revanche, une baisse du nombre de condamnations à mort a été observée dans les pays suivants : Algérie (d'au moins 38 en 2023 à huit en 2024), Bangladesh (d'au moins 248 à au moins 165), Égypte (de 590 à 365), Indonésie (d'au moins 114 à au moins 85), Kenya (de 131 à trois), Liban (d'au moins 11 à au moins deux), Libye (d'au moins 29 à au moins 11), Malaisie (d'au moins 38 à 24), Myanmar (d'au moins 19 à au moins sept), Nigeria (d'au moins 246 à au moins 186), Somalie (d'au moins 31 à au moins 17) et Sri Lanka (d'au moins 40 à au moins 25).

À la connaissance de l'organisation, des femmes ont été condamnées à mort au Bangladesh (4), en Chine (+), en Inde (8), en Irak (6), en Iran (+), en Jordanie (2), au Pakistan (3), en Thaïlande (20) et au Viêt-Nam (3).

À l'échelle mondiale, 28 085 personnes au moins se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année 2024, dont 11 667 (42 %) dans la seule région Asie-Pacifique⁷.

COMMUTATIONS, GRÂCES ET DISCULPATIONS

Selon les informations dont dispose Amnesty International, des personnes condamnées à mort ont bénéficié d'une commutation ou d'une grâce dans ces 18 pays : Bangladesh, Bélarus, Corée du Sud, États-Unis, Éthiopie, Inde, Indonésie, Irak (y compris dans la région du Kurdistan), Japon, Kenya, Koweït, Malaisie, Maldives, Nigeria, Pakistan, Taïwan, Trinité-et-Tobago et Viêt-Nam⁸.

Amnesty International a recensé neuf cas de personnes condamnées à mort qui ont été innocentées, dans les trois pays suivants⁹ : Japon (1), États-Unis (3) et Malaisie (5)¹⁰.

⁷ Il existe un certain nombre de pays dans lesquels Amnesty International estime qu'un grand nombre de personnes sont sous le coup d'une sentence capitale mais pour lesquels elle ne dispose pas de statistiques ou n'a pas pu établir une estimation fiable. C'est le cas notamment de l'Arabie saoudite, de la Chine, de la Corée du Nord, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Iran, du Laos, de la Libye, du Myanmar et de la Syrie.

⁸ La commutation consiste à remplacer la peine de mort par un châtiment moins sévère tel qu'une peine d'emprisonnement, cette mesure étant souvent décidée en appel par une autorité judiciaire, mais parfois aussi par le pouvoir exécutif. La grâce consiste à dispenser totalement de peine la personne condamnée.

⁹ Une personne est innocentée quand, après avoir été condamnée, elle est disculpée ou acquittée à l'issue de la procédure d'appel ; elle est par conséquent considérée comme innocente au regard de la loi.

¹⁰ Centre d'information sur la peine de mort (DPIC), deathpenaltyinfo.org/policy-issues/innocence-database.

LA PEINE DE MORT EN 2024 : VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL



En 2024, la peine de mort a continué d'être utilisée dans des conditions donnant lieu à des violations du droit international et des normes y afférentes. En voici quelques exemples :

- Au moins huit **exécutions publiques** ont été recensées : quatre au moins en Afghanistan et quatre en Iran.
- Au moins huit personnes – quatre en Iran et quatre en Somalie¹¹ – ont été exécutées pour des crimes commis alors qu'elles avaient **moins de 18 ans** ; Amnesty International estime que d'autres personnes appartenant à cette catégorie se trouvaient toujours sous le coup d'une sentence capitale en Arabie saoudite, en Iran et aux Maldives¹².
- Des personnes présentant un **handicap mental ou intellectuel** étaient sous le coup d'une sentence de mort dans plusieurs pays, dont les États-Unis, le Japon et les Maldives.
- À la connaissance d'Amnesty International, des condamnations à mort ont été prononcées à l'issue de procédures qui n'ont pas respecté les **normes internationales relatives à l'équité des procès** dans plusieurs pays, notamment en Afghanistan, en Arabie saoudite, au Bangladesh, en Chine, en Corée du Nord, en Égypte, en Irak, en Iran, au Myanmar, au Pakistan, à Singapour et au Yémen.
- Des « **aveux** » susceptibles d'avoir été arrachés au moyen de **la torture ou d'autres mauvais traitements** ont été utilisés pour déclarer coupables et condamner à mort des personnes en Arabie saoudite et en Iran.
- Des sentences capitales ont été prononcées **en l'absence de l'accusé-e (par contumace)** au Bangladesh, au Liban et au Yémen.
- La peine capitale a été prononcée à titre de **châtiment automatique** en Arabie saoudite, au Ghana, en Iran, au Nigeria, au Pakistan, à Singapour et à Trinité-et-Tobago¹³.
- Des **tribunaux militaires ont condamné** des civil-e-s à la peine capitale au Myanmar et en République démocratique du Congo. Des **tribunaux d'exception** ont prononcé des condamnations à mort en Arabie saoudite, au Bangladesh, en Inde, en Iran, au Pakistan et au Yémen.
- La peine de mort a été prononcée pour des **crimes n'ayant pas trait à un homicide volontaire** qui n'entraient donc pas dans la catégorie des « crimes les

¹¹ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, "Somalia: UN Officials Alarmed at Execution of Four Young People for Crimes Committed as Minor, Call for Release, Reintegration of Children in Detention", 3 septembre 2024, <https://childrenandarmedconflict.un.org/2024/09/somalia-un-officials-alarmed-at-execution-of-four-young-people-for-crimes-committed-as-minor-call-for-release-reintegration-of-children-in-detention/>.

¹² L'âge réel du délinquant ou de la délinquante est souvent contesté faute d'élément en attestant de façon indéniable, comme un acte de naissance. Lorsqu'un tel cas se présente, les autorités doivent s'appuyer sur une série de critères appropriés. Les bonnes pratiques permettant de déterminer l'âge d'une personne s'appuient notamment sur son développement physique, psychologique et social. Chacun de ces critères doit être appliqué de manière à accorder le bénéfice du doute : en l'absence de certitude, la personne doit être considérée comme ayant été âgée de moins de 18 ans au moment de l'infraction et ne doit donc pas être condamnée à mort. Une telle approche est conforme au principe selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans tout acte qui concerne des mineur-e-s, ainsi que le prévoit l'article 3 (1) de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

¹³ Selon le Comité des droits de l'homme de l'ONU, « les peines de mort obligatoires qui ne laissent aux juridictions nationales aucune latitude s'agissant de qualifier l'infraction de crime justifiant la peine de mort et de prononcer la peine capitale dans la situation particulière de l'auteur de l'infraction, sont arbitraires par nature ». Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, Article 6 : Droit à la vie, doc. ONU CCPR/C/GC/36 (3 septembre 2019), § 37.

plus graves » prévue par le droit international¹⁴, notamment :

- **Infractions à la législation sur les stupéfiants** : Des exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants ont été enregistrées en Arabie saoudite (122, soit 35 % du total), en Chine (+)¹⁵, en Iran (505, soit 52 %) et à Singapour (8, soit 89 %). En 2024, Amnesty International a enregistré 637 exécutions liées aux stupéfiants, soit 42 % du total des exécutions enregistrées dans le monde et 25 % de plus par rapport au total relevé en 2023 (508). Les informations relatives au Viêt-Nam, qui a très probablement procédé à des exécutions de ce type, n'étaient pas disponibles.

À la connaissance d'Amnesty International, 337 nouvelles condamnations à mort pour des infractions liées aux stupéfiants ont été prononcées dans 13 pays : Bangladesh (3, soit 2 % du total), Chine (+)¹⁶, Indonésie (64, soit 75 %), Irak (122, soit 61 %), Iran (+), Koweït (3, soit 43 %), Laos (2, soit 100 %), Malaisie (9, soit 38 %), Pakistan (2, soit 2 %), Singapour (5, soit 100 %), Sri Lanka (1, soit 4 %), Viêt-Nam (121, soit 81 %) et Yémen (1, soit 1 %). En Thaïlande, sur les 364 personnes se trouvant sous le coup d'une sentence capitale à la fin de l'année 2024, 252 (69 %), dont 37 femmes, avaient été déclarées coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

– Des **crimes économiques** tels que la corruption : Chine et Viêt-Nam.

– Des actes considérés comme des infractions contre la religion, tels que l'« **apostasie** » et le « **blasphème** » : Pakistan.

– Des **relations sexuelles** hors mariage entre adultes consentants du même sexe ou de sexe opposé : Yémen.

- **Viol** : Arabie saoudite (avec d'autres infractions n'entraînant pas la mort), Bangladesh, Égypte, Inde, Iran, Koweït et Yémen (avec enlèvement).

– Différentes formes de « **trahison** », « **actes portant atteinte à la sécurité nationale** », « **collaboration** » avec une entité étrangère, « **espionnage** », « **remise en cause de la politique du dirigeant** », participation à « **un mouvement insurrectionnel et des actes terroristes** », « **rébellion armée contre l'État/le souverain** » et autres « **crimes contre l'État** » ayant ou non entraîné la mort : Arabie saoudite, Ghana, Iran et Yémen.

¹⁴ Conformément à l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, Article 6 : Droit à la vie, doc. ONU CCPR/C/GC/36 (3 septembre 2019), § 35.

¹⁵ Pour le calcul des totaux régionaux et mondiaux, « + » est considéré comme équivalent à deux.

¹⁶ Pour le calcul des totaux régionaux et mondiaux, « + » est considéré comme équivalent à deux.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

TENDANCES RÉGIONALES

- Le nombre d'exécutions recensées a diminué de 11 % et le nombre de condamnations à mort enregistrées a connu une baisse de 10 %.
- Pour la deuxième année consécutive, la Somalie a été le seul pays de la région dont on sait qu'il a procédé à des exécutions.
- Pour la deuxième année consécutive également, des condamnations à mort ont été prononcées dans 14 pays.
- Le Zimbabwe a aboli la peine capitale pour les crimes de droit commun et la Zambie a adhéré au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant l'abolition de la peine de mort.
- La République démocratique du Congo et le Burkina Faso ont prévu, respectivement, de reprendre les exécutions et de rétablir la peine de mort pour les crimes de droit commun, tandis que le Nigeria a pris des mesures pour que les infractions liées aux stupéfiants soient passibles de la peine capitale.

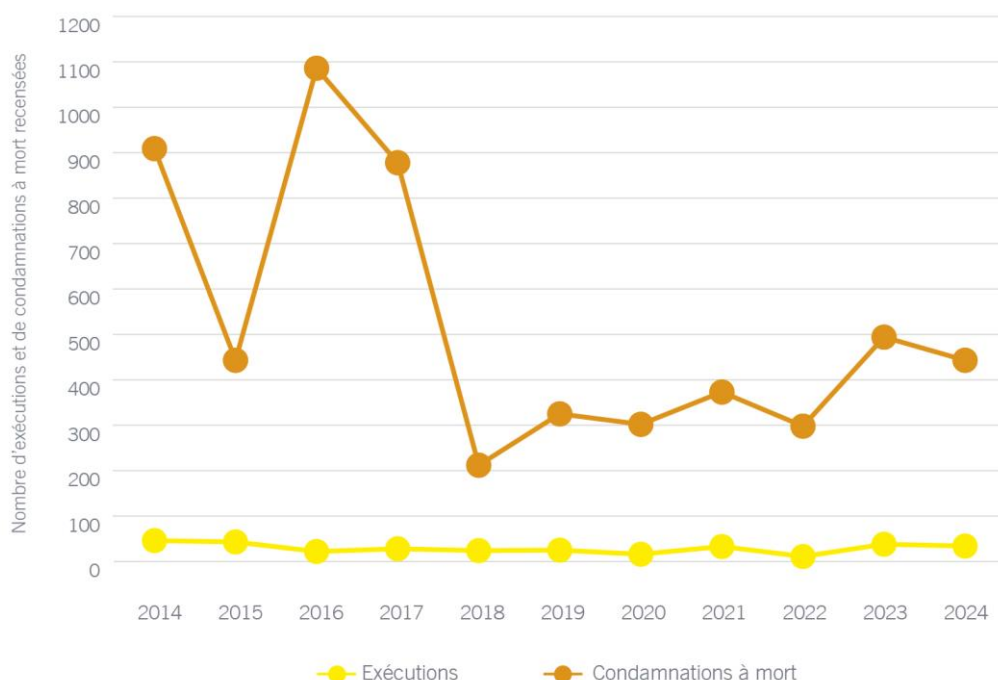
PAYS	EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Botswana	0	1	16+
Burkina Faso (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Cameroun	0	0	+
Comores	0	0	+
Érythrée	0	0	0
Eswatini	0	0	1
Éthiopie	0	3+	+
Gambie	0	0	18
Ghana	0	6	182
Guinée équatoriale (abolitionniste pour	0	0	0

PAYS	EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
les crimes de droit commun uniquement)			
Kenya	0	3	117
Lesotho	0	0	0
Liberia	0	0	15+
Malawi	0	0	+
Mali	0	16+	+
Mauritanie	0	23+	150+
Niger	0	16+	24+
Nigeria	0	186+	3 484+
Ouganda	0	2+	104+ ¹⁷
République Démocratique du Congo	0	125+	+
Somalie	34+	17+	+
Soudan	0	30+	30+
Soudan du Sud	0	3+	221+
Tanzanie	0	12+	703+
Zimbabwe (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	48+ ¹⁸

¹⁷ Foundation for Human Rights Initiative, "Is Uganda moving towards the abolition of the death penalty", 16 octobre 2024, <https://fhri.or.ug/is-uganda-moving-towards-the-abolition-of-the-death-penalty/>

¹⁸ Le 7 mars 2025, Amnesty International a reçu des informations du ministère zimbabwéen de la Justice confirmant que 48 personnes se trouvaient dans le quartier des condamné-e-s à mort à la fin de l'année 2024, bien que le Zimbabwe ait aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun la même année.

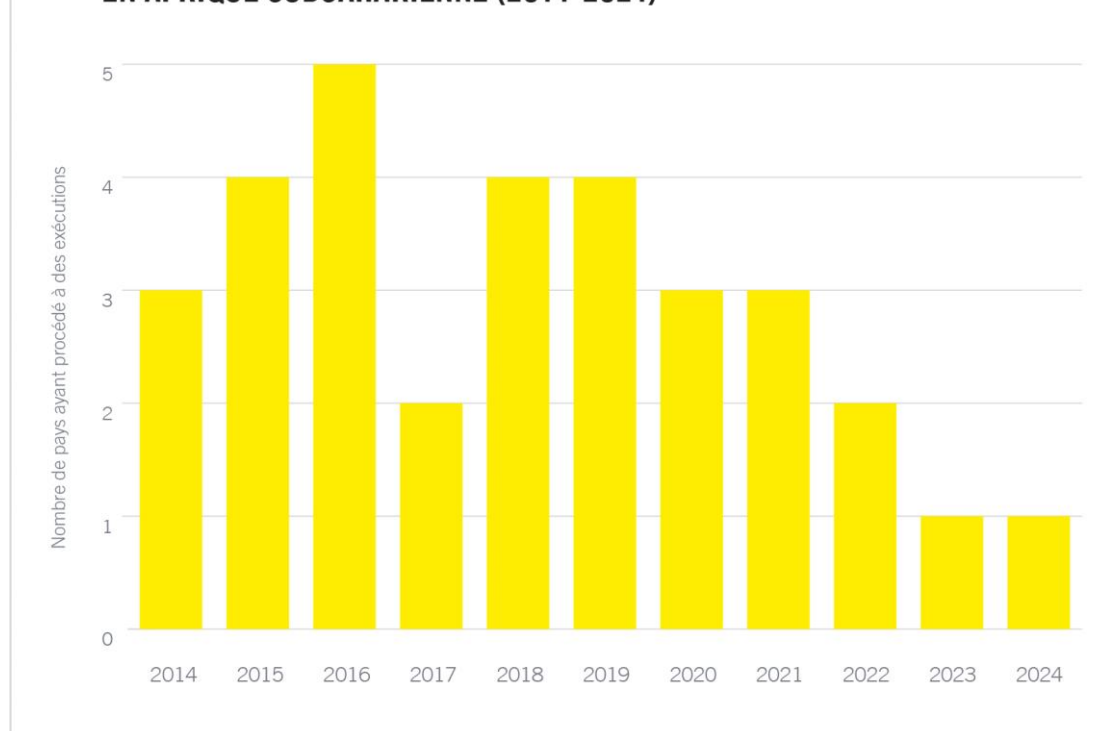
GRAPHIQUE 3 : EXÉCUTIONS ET CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2014-2024)



En 2024, une tendance globalement positive a été observée une fois encore en Afrique subsaharienne concernant le recours à ce châtiment, après les revers constatés en 2023. Les exécutions comme les condamnations à mort ont légèrement reculé, bien que le nombre total de pays ayant infligé la peine capitale n'ait pas changé par rapport à l'année précédente. En outre, la Zambie a adhéré au Deuxième Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et le Zimbabwe a aboli la peine capitale pour les crimes de droit commun. Cependant, les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) et du Burkina Faso ont annoncé, respectivement, qu'ils prévoyaient de reprendre les exécutions et de rétablir la peine de mort pour les crimes de droit commun, tandis que le Nigeria a pris des mesures afin de réintroduire la peine capitale pour les infractions liées aux stupéfiants.

Le nombre d'exécutions recensées dans la région a baissé de 11 %, passant de 38 en 2023 à 34 en 2024 (*Graphique 3*). La Somalie est le seul pays à avoir procédé à des exécutions tant en 2023 qu'en 2024 (*Graphique 4*), mais les 34 exécutions dénombrées en 2024 représentaient le deuxième total le plus élevé enregistré dans la région depuis 2015.

GRAPHIQUE 4 : NOMBRE DE PAYS AYANT PROCÉDÉ À DES EXÉCUTIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2014-2024)



Les nouvelles condamnations à mort recensées dans la région ont diminué de 10 % (de 494 en 2023 à 443 en 2024). À la connaissance d'Amnesty International, des sentences capitales ont été prononcées dans 14 pays, soit autant qu'en 2023. Néanmoins, le nombre de condamnations à mort connues a augmenté dans huit pays : au Mali (d'au moins 13 à au moins 16), en Mauritanie (d'au moins cinq à au moins 23), au Niger (d'au moins huit à au moins 16), en Ouganda (de 0 à au moins deux), en République démocratique du Congo (d'au moins 33 en 2023 à au moins 125 en 2024), au Soudan du Sud (de 0 à au moins 3), au Soudan (de 0 à au moins 30) et en Tanzanie (d'au moins trois à au moins 12).

Après avoir aboli la peine capitale pour tous les crimes fin décembre 2023, la **Zambie** a adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, en décembre 2024¹⁹. Le même mois, le **Zimbabwe** a aboli ce châtiment pour les crimes de droit commun²⁰. L'Assemblée nationale a adopté un projet de loi portant abolition de la peine de mort pour tous les crimes, mais le Sénat a introduit des amendements de dernière minute ajoutant une nouvelle disposition à la Loi sur la défense nationale, qui permet le rétablissement de la peine capitale en période d'état d'urgence²¹.

Au **Ghana**, la Loi 1 101 supprimant la peine capitale dans le Code pénal est entrée en vigueur en janvier 2024, après que l'ancien président, Nana Akufo-Addo a donné son aval à la proposition de loi

¹⁹ Permanent Mission of the Republic of Zambia to the United Nations, "Zambia becomes party to the Second Optional Protocol on the abolition of the death penalty", 20 décembre 2024, <https://www.zambiaun.org/zambia-becomes-party-to-the-second-optional-protocol-on-the-abolition-of-the-death-penalty/>

²⁰ Amnesty International, Zimbabwe. Moment historique alors que le président promulgue le projet de loi qui abolit la peine de mort hors période d'état d'urgence, 31 décembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/12/amnesty-international-applauds-zimbabwes-decision-to-abolish-the-death-penalty-for-all-crimes-but-regrets-the-possibility-of-its-reinstatement-during-state-of-emergency-under-the-defence-act/>

²¹ Veritas Zimbabwe, "Zimbabwe: The Death Penalty Abolition Act, 2024, section 116 Suspension of death sentences imposed under this Act", page 103, https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/Death%20Penalty%20Abolition%20Act%2C%20%20Act%20No.%204%20of%202024.pdf

de 2023 portant modification de la Loi relative aux infractions pénales²². Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, 12 personnes déclarées coupables de meurtre et de conspiration en vue de commettre un meurtre ont été condamnées à la réclusion à perpétuité au lieu de la peine capitale, auparavant obligatoire pour ces infractions²³. Néanmoins, six personnes ont été condamnées à mort en 2024 pour haute trahison en vertu de l'article 3 de la Constitution de 1992²⁴. À la fin de l'année, la proposition de loi de 2023 portant modification de la Loi relative aux forces armées, qui supprimait la peine de mort du Code militaire, n'avait pas encore été promulguée par le président et le délai imparti pour qu'il donne son aval avait expiré.

Les progrès vers l'abolition de la peine capitale se sont poursuivis dans d'autres pays, quoiqu'à un rythme plus lent qu'en 2023. Bien que les autorités du **Liberia** se soient engagées en décembre 2023 à abolir la peine capitale le 31 octobre 2024 au plus tard²⁵, un projet de loi adopté à l'unanimité par le Sénat en 2022 en vue d'abolir la peine de mort pour tous les crimes était encore en cours d'examen devant la Chambre des représentants fin 2024. Lors d'une table ronde avec les principales parties prenantes issues du gouvernement, de la société civile et d'autres secteurs pertinents en novembre, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi révisé en faveur de l'abolition de la peine capitale²⁶. Il a réaffirmé sa détermination à inscrire ce projet de loi sur la liste prioritaire du programme législatif présidentiel et à le soumettre à la prochaine législature, en 2025. En août, les autorités de la **Gambie** ont publié au journal officiel la Loi de 2024 portant promulgation de la Constitution de la République de Gambie, dans le cadre du processus de modification de la Constitution visant le remplacement de celle de 1997, qui maintient la peine capitale²⁷. Le nouveau projet de Constitution, qui ne contient aucune disposition prévoyant la peine de mort, a été présenté en première lecture à l'Assemblée nationale le 23 décembre 2024²⁸.

En dépit de ces tendances encourageantes, des évolutions inquiétantes qui pourraient étendre le recours à la peine capitale ont été constatées, dans une région qui a connu des progrès constants vers l'abolition au cours des cinq dernières années. En mars 2024, le gouvernement de la **République démocratique du Congo** a annoncé son intention de reprendre les exécutions afin de lutter contre la « trahison » au sein de l'armée à un moment où le pays était confronté à une intensification des conflits armés, en particulier avec la résurgence du groupe armé Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par le Rwanda²⁹. Depuis cette annonce, au moins 125 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées par des tribunaux militaires, contre 33 enregistrées par Amnesty International pour l'ensemble de l'année 2023³⁰. La dernière exécution recensée en RDC a eu lieu en 2003.

En mai, le Sénat du **Nigeria** a adopté une proposition de loi prescrivant la peine capitale pour les personnes déclarées coupables d'infractions liées aux stupéfiants³¹. Une version du texte prévoyant la réclusion à perpétuité comme peine maximale pour ce type d'infraction avait été adoptée

²² Ghana News Agency, "Criminal Offences Amendment Bill, 2023 is already an Act — Speaker", 22 décembre 2023, <https://gna.org.gh/2023/12/criminal-offences-amendment-bill-2023-is-already-an-act-speaker/>

²³ Think News Online, Death Penalty Abolition in Ghana: Criminal Offences (Amendment) Act, 2023 (Act 1101), 30 janvier 2024, <https://www.thinknewsonline.com/post/death-penalty-abolition-in-ghana-criminal-offences-amendment-act-2023-act-1101>

²⁴ Constitution ghanéenne de 1992 (rév. 1996), https://www.constituteproject.org/constitution/Ghana_1996

²⁵ Office of the High Commissioner for Human Rights – Human Rights 75 Secretariat, "Pledge submitted by Liberia to the Human Rights 75 Secretariat", décembre 2023, https://www.ohchr.org/sites/default/files/udhr/publishingimages/75udhr/Liberia_EN.pdf

²⁶ Publication d'OHCHR Liberia sur Facebook, A Round Table dialogue on the abolition of the death penalty in Liberia, 30 novembre 2024, https://www.facebook.com/100077363018206/photos/457138340208263/?_rdr

²⁷ Foroyaa, "The Constitution and the National Assembly", 5 décembre 2024, <https://foroyaa.net/the-constitution-and-the-national-assembly/>

²⁸ All Africa, "Gambia: The First Reading of the Constitution (Promulgation) Bill", 23 décembre 2024, <https://allafrica.com/stories/202412240084.html>

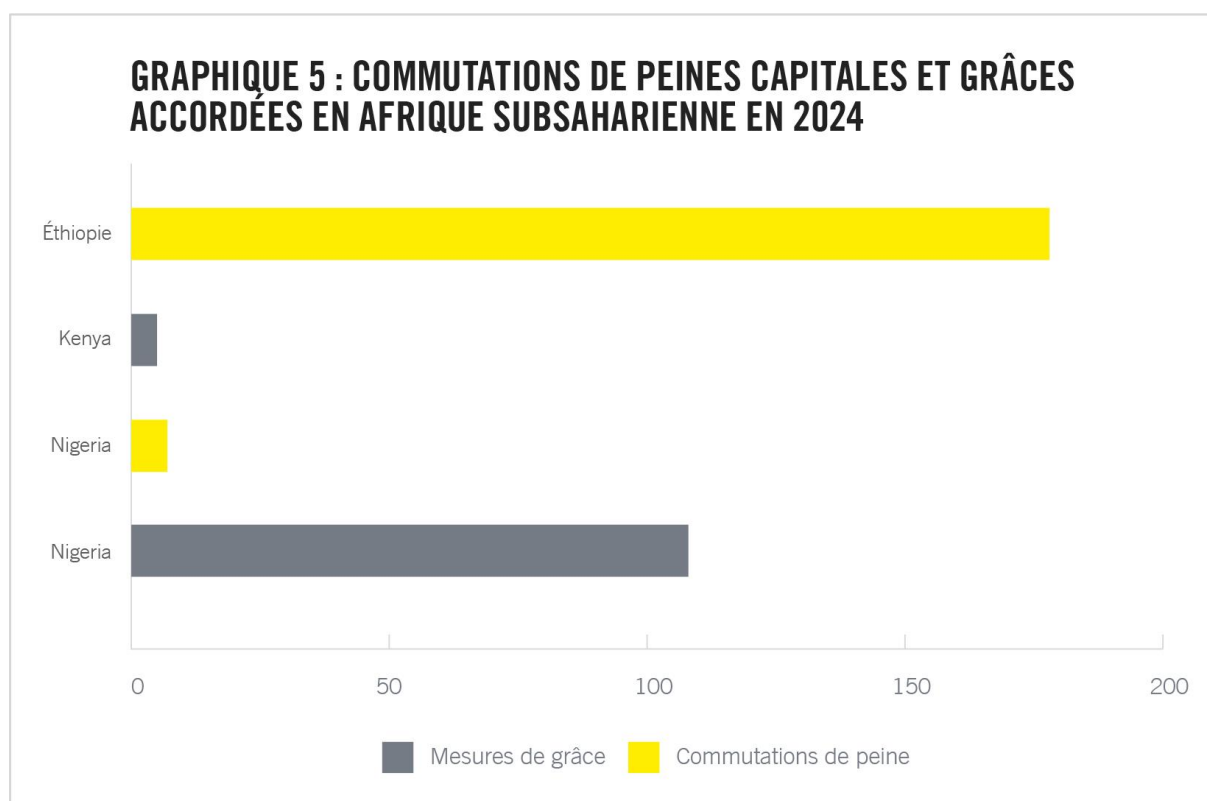
²⁹ Ministère de la Justice de la République démocratique du Congo, Note circulaire n°002/MME/CAB/ ME/MIN/J&GS/2024 du 13 mars 2024 relative à la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en République démocratique du Congo, 13 mars 2024, <https://www.peinedemort.org/document/12106/Note-Circulaire-relative-ala-levée-du-moratoire-sur-l-execution-de-la-peine-de-mort-en-Republique-democratique-du-Congo>

³⁰ Amnesty International, République démocratique du Congo. Les condamnations à mort augmentent de manière alarmante tandis que le gouvernement menace de reprendre les exécutions, 22 janvier 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/8938/2025/fr/> ; Amnesty International, Condamnations à mort et exécutions 2023 (index : ACT 50/7952/2024), 29 mai 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/act50/7952/2024/fr/>

³¹ Reuters, "Nigeria's Senate proposes death penalty for drug trafficking", 9 mai 2024, <https://www.reuters.com/world/africa/nigerias-senate-proposes-death-penalty-drug-trafficking-2024-05-09/>

antérieurement par la Chambre des représentants³². Fin 2024, une commission constituée de cinq membres du Sénat et de la Chambre des représentants a été chargée d'harmoniser les deux versions avant de présenter le texte au président pour qu'il donne son aval³³. En novembre, les autorités militaires du **Burkina Faso** ont annoncé qu'elles envisageaient de rétablir la peine capitale³⁴, en contravention des normes internationales qui interdisent aux États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de réinstaurer la peine capitale après son abolition³⁵. Le Burkina Faso a aboli ce châtiment pour les crimes de droit commun en 2018 et la dernière exécution connue a eu lieu en 1988³⁶.

Amnesty International a enregistré 113 commutations et 185 grâces dans quatre pays (*Graphique 5*). Des commutations judiciaires ont été prononcées au Kenya (5) et le pouvoir exécutif a accordé des commutations au Nigeria (108). Des grâces ont été accordées en Éthiopie (178) et au Nigeria (7). Au moins cinq personnes ont été acquittées d'un chef d'inculpation passible de la peine de mort et au moins six étrangers sous le coup d'une condamnation à mort allaient être rapatriés dans leur pays d'origine en 2024. Des acquittements ont été prononcés au Ghana (3), au Kenya (1), au Nigeria (2) et en Ouganda (1), tandis que six ressortissants marocains condamnés à mort en Somalie ont été libérés de prison par un tribunal militaire et allaient être renvoyés au Maroc³⁷.



³² Reuters, "Nigeria's Senate proposes death penalty for drug trafficking" (op. cit.).

³³ Reuters, "Nigeria's Senate proposes death penalty for drug trafficking" (op. cit.).

³⁴ Voice of America News, "Burkina wants to reinstate death penalty, government source says", 9 novembre 2024, <https://www.voanews.com/a/7858302.html>

³⁵ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, Article 6 : Droit à la vie, doc. ONU CCPR/C/GC/36, 3 septembre 2019, § 34.

³⁶ Amnesty International, « Burkina Faso. L'abolition de la peine de mort, une victoire de haute lutte, 1^{er} juin 2018, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/06/burkina-faso-abolition-of-death-penalty-a-hardwon-victory/>

³⁷ Safaa Kasraoui, "Military Court in Somalia Releases Moroccans Sentenced to Death for Repatriation", 14 mai 2024, <https://www.moroccoworldnews.com/2024/05/19601/military-court-in-somalia-releases-moroccans-sentenced-to-death-for-repatriation/>

AMÉRIQUES

TENDANCES RÉGIONALES

- Le président sortant des États-Unis, Joe Biden, a commué 93 % des condamnations à mort prononcées par la justice fédérale.
- Quatre États du pays ont repris les exécutions ; l'Alabama a triplé son total annuel.
- Pour la 16^e année consécutive, les États-Unis ont été le seul pays des Amériques à procéder à des exécutions.
- À la connaissance d'Amnesty International, les États-Unis et Trinité-et-Tobago ont été les deux seuls pays de la région à prononcer de nouvelles condamnations à mort.

PAYS	EXÉCUTIONS RECHENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECHENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Antigua-et-Barbuda	0	0	0
Bahamas	0	0	0
Barbade	0	0	4
Belize	0	0	0
Brésil (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Chili (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Cuba	0	0	0
Dominique	0	0	0
États-Unis ³⁸	25 dans neuf États : Alabama (6) Floride (1) Géorgie (1) Indiana (1) Missouri (4)	26 dans 11 États : Alabama (3) ³⁹ Arizona (1) Californie (3) Floride (7) Idaho (1)	2 049 (dont 45 femmes), dans 28 instances étatiques ⁴⁰ . Sept États comptaient plus de 100 détenu-e-s sous le coup d'une sentence capitale : Californie (601)

³⁸ Ces chiffres reposent sur les éléments recueillis par Amnesty International à partir des informations communiquées par l'administration pénitentiaire, les tribunaux et les médias des États concernés.

³⁹ Une condamnation à mort officiellement confirmée par un juge le 12 janvier 2024 a été intégrée au total pour l'Alabama dans le [rapport](#) couvrant l'année 2023 car elle avait été prononcée par le jury le 3 novembre 2023.

⁴⁰ Dans l'État du New Hampshire, qui a aboli la peine de mort en 2019, une personne emprisonnée était toujours sous le coup d'une telle condamnation.

PAYS	EXÉCUTIONS RECHENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECHENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
	Oklahoma (4) Caroline du Sud (2) Texas (5) Utah (1)	Louisiane (1) Mississippi (1) Nevada (1) Ohio (1) Tennessee (1) Texas (6)	Floride (277) Texas (176) Alabama (158) Caroline du Nord (122) Ohio (114) Arizona (111)
Grenade	0	0	1
Guatemala (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Guyana	0	0	24
Jamaïque	0	0	0
Pérou (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Sainte-Lucie	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0
Saint-Vincent-et- les-Grenadines	0	0	1
Salvador (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Trinité-et-Tobago	0	1	37

La tendance à la hausse du recours à la peine de mort aux États-Unis depuis la fin de la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2024, tandis que le reste de la région Amériques a connu un recul de ce châtiment cruel. Bien qu'ils continuent de suivre la tendance historique à la baisse des dernières décennies, les totaux annuels concernant les condamnations à mort et les exécutions aux États-Unis ont été les plus élevés enregistrés dans le pays depuis plusieurs années.

Le nombre total annuel d'exécutions (25) aux États-Unis est remonté au même niveau qu'en 2018, année où il était le plus élevé depuis 2015 (28, voir *Graphique 6*). Même si l'augmentation a été minime par rapport au total de 2023 (24), elle reflète l'application implacable de la peine capitale par les autorités des États au cours de l'année.

GRAPHIQUE 6 : EXÉCUTIONS AUX ÉTATS-UNIS (2005-2024)



L'ampleur de la progression est apparue plus clairement au regard du nombre d'États ayant exécuté des personnes en 2024, qui a presque doublé par rapport à 2023 (de cinq en 2023 à neuf en 2024). Les autorités de la Géorgie ont procédé à leur première exécution depuis 2020, à l'issue d'une procédure concernant un accord mis en place pendant la pandémie de COVID-19 entre le responsable du système judiciaire de cet État et les avocat-e-s de certaines personnes détenues dans le couloir de la mort⁴¹. Les autorités de l'Indiana ont exécuté un prisonnier, pour la première fois depuis 2009, après que l'administration pénitentiaire a réussi à se procurer du pentobarbital, utilisé pour les injections létales, auprès d'un fournisseur tenu secret⁴². De même, les autorités de la Caroline du Sud ont procédé à deux exécutions, les premières depuis 2011, après être parvenues à s'approvisionner en pentobarbital⁴³. L'Utah a également procédé à sa première exécution depuis 2010 à la suite de l'achat de pentobarbital par l'administration pénitentiaire, pour un montant estimé à 200 000 dollars des États-Unis⁴⁴.

En Alabama, le nombre d'exécutions est passé de deux en 2023 à six en 2024, ce qui constitue le total annuel le plus élevé pour un État. Trois prisonniers ont été exécutés par asphyxie à l'azote, une nouvelle méthode cruelle employée pour la première fois dans le monde. Plusieurs expert-e-s des Nations unies l'ont condamnée car elle « pourrait s'apparenter à un traitement cruel, inhumain ou

⁴¹ Associated Press, "Georgia readies to resume executions after a 4-year pause brought by COVID and a legal agreement", 11 mars 2024, <https://apnews.com/article/georgia-death-penalty-execution-covid-bd1e757ec6999e90a6456cec90ccd48d>.

⁴² Indiana Capital Chronicle, "State seeks execution date for convicted Fort Wayne murderer", 26 juin 2024, <https://indianacapitalchronicle.com/2024/06/26/states-seeks-execution-date-for-convicted-fort-wayne-murderer/>. Plusieurs États ont eu du mal à se procurer les produits utilisés pour les injections létales, du fait que la production nationale a cessé pour certaines substances et que des entreprises pharmaceutiques ont refusé de vendre leurs produits pour des exécutions. Pour en savoir plus, voir : Indiana Capital Chronicle, "What is pentobarbital? More questions than answers surround Indiana's new execution drug", 5 juillet 2024, <https://indianacapitalchronicle.com/2024/07/05/what-is-pentobarbital-more-questions-than-answers-around-indianas-new-execution-drug/>.

⁴³ Associated Press, "South Carolina inmate dies by lethal injection in state's first execution in 13 years", 21 septembre 2024, <https://apnews.com/article/south-carolina-execution-freddie-owens-lethal-injection-0e15aef91dfe9ac9667264dce7df0193>.

⁴⁴ KSL.com, "Honie execution cost Utah Department of Corrections over \$280,000", 20 août 2024, <https://www.ksl.com/article/51105065/honie-execution-cost-utah-department-of-corrections-over-280000>.

dégradant, voire une forme de torture », et ont demandé qu'elle soit interdite⁴⁵. Cet État et le Texas (cinq exécutions) ont réalisé près de la moitié du total national à eux deux.

Une diminution des exécutions a été observée en Floride, passant de six en 2023 à une en 2024, ainsi qu'au Texas (de huit à cinq).

En Ohio, les exécutions demeurent suspendues, le gouverneur Mike DeWine ayant prononcé de nouveaux sursis « en raison de problèmes persistants concernant la volonté des fournisseurs de produits pharmaceutiques de vendre des médicaments à l'administration pénitentiaire de l'Ohio, conformément à son protocole, sans mettre en danger le reste de la population de l'Ohio »⁴⁶.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de nouvelles condamnations à mort prononcées aux États-Unis a légèrement augmenté, atteignant le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2019 (36). Il est passé de 25 en 2023 à 26 en 2024, soit une de plus.

D'après les informations disponibles, le nombre d'États ayant prononcé de nouvelles condamnations à mort en 2024 a également légèrement augmenté, passant de 10 à 11. Les tribunaux ont condamné une personne à la peine de mort pour la première fois depuis 2017 en Idaho, depuis 2022 dans le Mississippi, depuis 2018 dans le Nevada, et depuis 2021 dans le Tennessee. Aucune nouvelle condamnation à mort n'a été recensée par Amnesty International en Caroline du Nord, en Pennsylvanie et au niveau de la justice fédérale, qui en avait prononcé en 2023.

Le nombre de condamnations à mort prononcées au Texas a doublé par rapport à 2023 (passant de trois à six). Une augmentation a également été observée en Floride (de cinq en 2023 à sept en 2024), où une loi adoptée en 2024 a autorisé les juges à prononcer une condamnation à mort dès lors qu'au moins huit des 12 membres du jury votent en faveur d'une telle peine.

LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

Fin 2024, le pays comptait 23 États abolitionnistes pour tous les crimes, dont 11 l'étaient depuis le début des années 2000⁴⁷. Parmi les 27 autres États, 11 (la Californie, la Caroline du Nord, l'Idaho, le Kansas, le Kentucky, la Louisiane, le Montana, le Nevada, l'Oregon, la Pennsylvanie et le Wyoming), soit 41 % des États n'ayant pas aboli la peine capitale dans leur législation, n'avaient procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans. Un moratoire sur les exécutions instauré par le/la gouverneur-e était en vigueur en Californie, dans l'Oregon et en Pennsylvanie.

Au niveau fédéral, les autorités militaires n'avaient procédé à aucune exécution depuis 1961. Le gouvernement de Joe Biden continuait d'observer le moratoire provisoire sur les exécutions de personnes condamnées pour des infractions de droit commun au titre de la législation fédérale instauré en juillet 2021. Sous le gouvernement précédent de Donald Trump, les exécutions fédérales avaient repris après une interruption de 17 ans, avec 13 personnes exécutées entre juillet 2020 et janvier 2021.

Selon les informations disponibles, le nombre de personnes emprisonnées sous le coup d'une condamnation à mort aux États-Unis a diminué de 149, alors qu'il s'élevait à 2 198 en 2023. Parmi les principales raisons de cette baisse figure la commutation par Joe Biden, avant son départ, de 37 des 40 condamnations à mort fédérales qui étaient encore en cours⁴⁸. Le décret présidentiel laissait sept

⁴⁵ Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, "United States: Experts call for urgent ban on executions by nitrogen gas in Alabama", 20 novembre 2024, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/11/united-states-experts-call-urgent-ban-executions-nitrogen-gas-alabama>.

⁴⁶ Bureau du gouverneur de l'Ohio, "Governor DeWine Issues Reprieves", 18 octobre 2024, <https://governor.ohio.gov/wps/portal/gov/governor/media/news-and-media/governor-dewine-issues-reprieves-10-18-2024>.

⁴⁷ Le Colorado, le Connecticut, le Delaware, l'Illinois, le Maryland, le New Hampshire, le New Jersey, l'État de New York, le Nouveau-Mexique, la Virginie et l'État de Washington. Le district de Columbia a également aboli la peine de mort.

⁴⁸ Département de la Justice des États-Unis, "Executive Grant of Clemency", 23 décembre 2024, <https://www.justice.gov/pardon/media/1382291/dl?inline>.

hommes, dont quatre condamnés à mort par la justice militaire, exposés au risque d'être exécutés.⁴⁹ Roy Cooper, alors gouverneur de la Caroline du Nord, a suivi cet exemple en commuant les peines de mort de 15 hommes à la fin de l'année⁵⁰.

Les autorités de Californie ont achevé en mai le transfert de personnes condamnées à mort, dont 20 femmes, vers divers établissements pénitentiaires de cet État afin de les intégrer à la population carcérale générale⁵¹.

Plusieurs affaires ont encore été marquées par des violations du droit international relatif aux droits humains et des normes connexes en 2024, souvent aggravées par des restrictions concernant la procédure qui ont limité l'admission de nouveaux éléments de preuve ou de nouveaux recours. Entre autres exemples, **Joseph Corcoran**, qui avait été diagnostiqué depuis longtemps comme souffrant de schizophrénie paranoïde, a été exécuté dans l'État de l'Indiana le 18 décembre 2024⁵². En 2005, sa demande de réexamen du jugement avait été rejetée car il avait dépassé le délai d'appel. Ses avocat-e-s ont tenté à de multiples reprises d'obtenir le réexamen de l'affaire en soulignant que sa maladie mentale avait eu de graves conséquences sur sa défense depuis le début. Les autorités n'ont toutefois rien fait pour empêcher son exécution.

Les préjugés raciaux et la discrimination ont continué d'avoir une incidence dans certaines affaires où l'accusé encourait la peine capitale. Cela a été le cas pour **Richard Moore**, un homme noir de 59 ans qui a été exécuté en Caroline du Sud le 1^{er} novembre 2024 pour le meurtre d'un homme blanc employé dans une supérette, commis en 1999. Lors de son procès, le parquet avait récusé les deux seules personnes noires pendant la sélection des jurés, si bien qu'il avait été jugé par un jury dont tous les membres étaient blancs⁵³. De même, **Marcellus Williams**, un homme noir de 55 ans, a été exécuté dans le Missouri le 24 septembre 2024 malgré de sérieuses questions posées quant à la qualité de son assistance juridique lors du procès, à la fiabilité des principaux témoins à charge et à la gestion des preuves ADN par les autorités. Lors de son procès, qui s'est déroulé dans un comté où il était bien connu que le ministère public avait recours à des tactiques discriminatoires pour sélectionner les jurés et qu'il existait de grandes disparités dans l'application de la peine de mort en fonction de la race des victimes de meurtre, le procureur avait récusé six des sept jurés noirs potentiels⁵⁴.

En Californie, un juge fédéral a ordonné le 22 avril au bureau de la procureure de district du comté d'Alameda de réexaminer 35 condamnations à mort après des révélations indiquant que plusieurs représentant-e-s du ministère public avaient volontairement exclus des personnes noires ou juives en ayant recours à des tactiques discriminatoires lors de la sélection du jury dans plusieurs affaires où l'accusé encourait la peine capitale en 1995⁵⁵.

Des lois visant à abroger ou limiter l'application de la peine de mort ont été adoptées en 2024. Le 26 septembre, le gouverneur du Delaware, John Carney, a promulgué une loi supprimant les dispositions du Code pénal de cet État qui prévoyaient la peine de mort, que la cour suprême étatique avait déjà déclarées contraires à la Constitution en 2016⁵⁶. Deux jours après, le gouverneur de la

⁴⁹ Amnesty International États-Unis, « Amnesty International salue la décision du président Joe Biden de commuer 37 condamnations à mort prononcées par la justice fédérale, mais appelle à vider entièrement le couloir de la mort », 23 décembre 2024, <https://www.amnesty.lu/actualites/amnesty-international-salue-la-decision-du-president-joe-biden-de-commuer-37-condamnations-a-mort-prononcees-par-la-justice-federale-mais-appelle-a-vider-entierement-le-couloir-de-la-mort/>.

⁵⁰ Bureau du gouverneur de Caroline du Nord, "Governor Cooper Takes Capital Clemency Actions", 31 décembre 2024, <https://governor.nc.gov/news/press-releases/2024/12/31/governor-cooper-takes-capital-clemency-actions>.

⁵¹ California Department of Corrections and Rehabilitation, Condemned Inmate Transfer Program (CITP), <https://www.cdcr.ca.gov/capital-punishment/condemned-inmate-transfer-program/>.

⁵² Amnesty International, États-Unis. *Action complémentaire. L'indiana procède à sa première exécution depuis 2009* (AMR 51/8874/2024), 20 décembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/8874/2024/fr/>.

⁵³ Amnesty International, États-Unis. *Une exécution programmée en caroline du sud sur fond de préjugés raciaux* (AMR 51/8606/2024), 8 octobre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/8606/2024/fr/>.

⁵⁴ Amnesty International, États-Unis. *Cette exécution bafouerait le droit international* (AMR 51/8530/2024), 13 septembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/8530/2024/fr/>.

⁵⁵ Los Angeles Times, "Federal judge orders Alameda County to review death penalty cases", 23 avril 2024, <https://www.latimes.com/california/story/2024-04-23/federal-judge-orders-alameda-county-to-review-death-penalty-cases>.

⁵⁶ Delaware General Assembly, *House Bill 70 – 152nd General Assembly (2023-2024)*, <https://legis.delaware.gov/BillDetail/129979>.

Californie, Gavin Newsom, a promulgué une loi interdisant le recours à la peine capitale contre les personnes en situation de handicap mental⁵⁷.

À l’opposé de ces progrès, trois États ont adopté des modifications législatives pour faciliter les exécutions : en Louisiane, une loi autorisant les exécutions par asphyxie à l’azote et rendant tout document ou information concernant une exécution confidentiel est entrée en vigueur le 1^{er} juillet⁵⁸ ; le gouverneur de l’Utah, Spencer Cox, a promulgué le 16 février une loi interdisant la publication d’informations et de documents concernant une exécution⁵⁹ ; et le 9 mai, le gouverneur du Tennessee, Bill Lee, a étendu le champ d’application de la peine de mort pour l’autoriser en cas de « viol sur mineur, viol aggravé sur mineur ou viol particulièrement aggravé sur mineur » – en violation des restrictions du droit international limitant le recours à la peine capitale, en attendant son abolition, aux crimes relevant de l’homicide volontaire⁶⁰.

Cinq hommes étaient toujours poursuivis pour des infractions passibles de la peine de mort dans deux affaires distinctes devant des commissions militaires inéquitables sur la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba. Trois d’entre eux, poursuivis pour avoir planifié les attentats du 11 septembre 2001, ont tenté de conclure un accord sur reconnaissance de culpabilité avec le ministère public, dans le cadre duquel la peine capitale ne pourrait pas être requise. Cet accord a été accepté par le collège de la commission militaire, mais le ministère de la Défense est intervenu pour l’annuler⁶¹. Des recours relatifs à cet accord étaient toujours en attente d’examen à la fin de l’année⁶².

D’après les données du Centre d’information sur la peine de mort, trois hommes incarcérés respectivement en Californie, en Pennsylvanie et au Texas ont été innocentés de crimes pour lesquels ils avaient été condamnés à la peine capitale, portant à 200 le nombre total de disculpations de ce type enregistrées depuis 1973⁶³.

Hormis les États-Unis, Trinité-et-Tobago a été le seul pays des Amériques qui a prononcé une condamnation à mort en 2024. Ce dernier pays, le seul de la région où la peine de mort était automatiquement prononcée en cas de meurtre, détenait 55 % des 67 personnes se trouvant sous le coup d’une sentence capitale dans cette région en dehors des États-Unis.

Huit pays qui prévoyaient toujours la peine capitale pour des crimes de droit commun, notamment en cas de meurtre (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Cuba, Dominique, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie) ne comptaient aucun-e détenu-e sous le coup d’une condamnation à mort et n’ont prononcé aucune nouvelle sentence capitale. La Grenade et Saint-Vincent-et-les-Grenadines détenaient toujours chacun une personne se trouvant officiellement sous le coup d’une condamnation à mort, mais aucune de ces peines ne pouvait être appliquée en raison de normes judiciaires interdisant l’application de ce châtiment passé un délai de cinq ans suivant le jugement. Pour la même raison, la Haute Cour de Trinité-et-Tobago a commué la peine d’un homme qui était détenu sous le coup d’une condamnation à mort depuis plus de cinq ans.

Le 2 août 2024, le Comité consultatif national sur la réforme constitutionnelle de Trinité-et-Tobago a remis au Premier ministre son rapport issu de ses consultations publiques. Malheureusement, ce

⁵⁷ California Legislative Information, *SB-1001 Death penalty: intellectually disabled persons*, https://leginfo.ca.gov/faces/billHistoryClient.xhtml?bill_id=202320240SB1001.

⁵⁸ Louisiana State Legislature, *2024 Second Extraordinary Session – HB6 by Representative Nicholas Muscarello*, <https://www.legis.la.gov/legis/BillsInfo.aspx?i=245598>.

⁵⁹ Utah State Legislature, *S.B. 109 Corrections Modifications*, <https://le.utah.gov/~2024/bills/static/SB0109.html>.

⁶⁰ Tennessee General Assembly, *House Bill 1663 / Senate Bill 1834*, <https://wapp.capitol.tn.gov/apps/BillsInfo/default.aspx?BillNumber=SB1834&GA=113>.

⁶¹ Associated Press, *“Plea deals revived for alleged 9/11 mastermind Khalid Sheikh Mohammed and others”*, 7 novembre 2024, <https://apnews.com/article/guantanamo-plea-deal-911-austin-death-penalty-073c3455e27ecbfd0f7dd524ccffdef3>.

⁶² New York Times, *“Pentagon Appeals Court Upholds Plea Deals in Sept. 11 Case”*, 30 décembre 2024, <https://www.nytimes.com/2024/12/30/us/politics/911-case-plea-deals.html>.

⁶³ Centre d’information sur la peine de mort (DPIC), *Innocence Database*, <https://deathpenaltyinfo.org/facts-and-research/data/innocence?page=4>.

document recommande de maintenir une disposition permettant de requérir la peine capitale⁶⁴. Cependant, il propose par ailleurs de retirer de la nouvelle Constitution la « clause de sauvegarde » protégeant de toute contestation juridique les lois qui existaient lors de l'indépendance. Cette clause a pour effet de maintenir en vigueur l'application automatique de la peine de mort, malgré de multiples tentatives pour qu'elle soit déclarée incompatible avec les libertés fondamentales garanties par la Constitution.

⁶⁴ *We The People – Report of the National Advisory Committee on Constitutional Reform*, juillet 2024, <https://constitutionalreform2024.gov.tt/wp-content/uploads/2024/08/Report-of-the-National-Advisory-Committee-on-Constitutional-Reform.pdf>.

ASIE-PACIFIQUE

TENDANCES RÉGIONALES

- Cette année encore, le recours à la peine de mort a été entouré de secret en Chine, où l'on pense que des milliers de personnes ont été exécutées ou condamnées à mort, et il en a été de même en République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) et au Viêt-Nam, où la peine capitale a également été infligée à de nombreuses reprises.
- Les condamnations à ce châtiment cruel en Chine et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est étaient encore souvent la sanction imposée pour tenter de réduire le trafic et la possession de stupéfiants.
- La Cour fédérale et la Cour d'appel de Malaisie ont commué plus de 1 000 sentences capitales.

PAYS	EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Afghanistan	+	+	+
Bangladesh	0	165+	2 000+
Brunéi Darussalam	0	0	+
Chine	+	+	+
Corée du Nord	+	+	+
Corée du Sud	0	0	57 ⁶⁵
Inde ⁶⁶	0	139	564
Indonésie	0	85+	+
Japon	0	3	106 ⁶⁷
Laos	0	2+	+
Malaisie	0	24	99+ ⁶⁸
Maldives	0	0	20 ⁶⁹
Myanmar	0	7+	+

⁶⁵ Dont quatre personnes déclarées coupables en vertu du droit militaire.

⁶⁶ Project 39A, "Death penalty in India: Annual Statistics Report", janvier 2025, <https://www.project39a.com/annual-statistics-2024>

⁶⁷ Personnes dont la condamnation à mort a été confirmée par la Cour suprême.

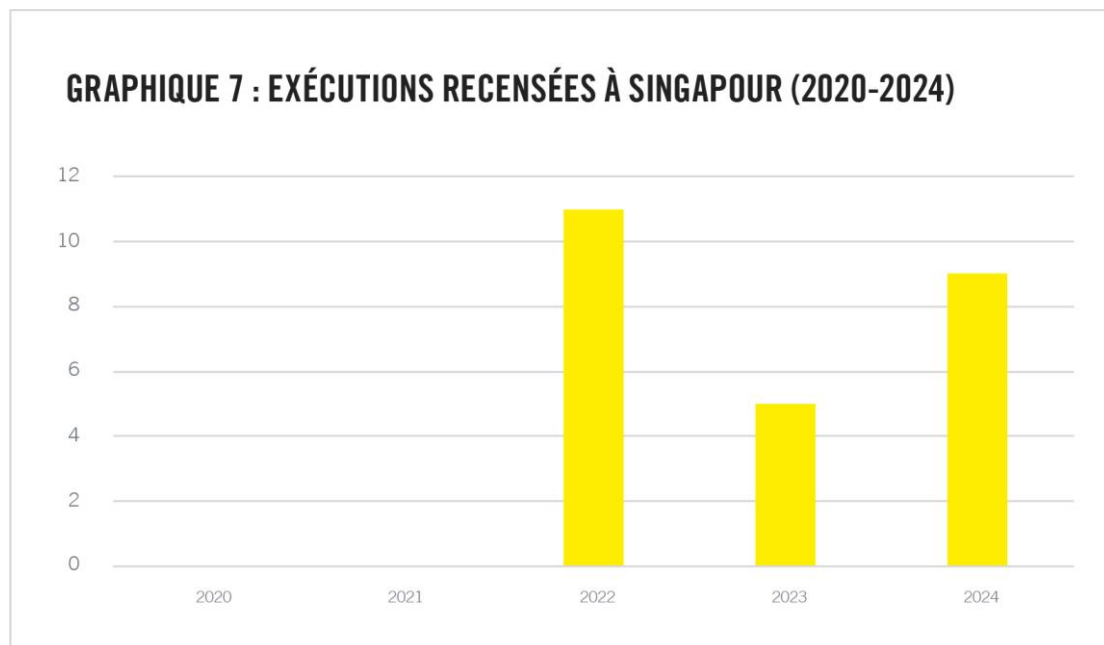
⁶⁸ Les chiffres publiés en mars 2025 par l'administration pénitentiaire indiquaient que, au 22 janvier 2025, 140 personnes étaient sous le coup d'une condamnation à mort en Malaisie, dont 40 pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. Parlement de Malaisie, première réunion, troisième session du 15^e Parlement, 3 février-6 mars 2025, question écrite n° 552.

⁶⁹ Dont quatre personnes ayant vu leur condamnation à mort confirmée par la Cour suprême.

PAYS	EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Pakistan	0	117+	6 161 ⁷⁰
Singapour	9	5	40+
Sri Lanka	0	25+	1 000+
Taiwan ⁷¹	0	0	42 ⁷²
Thaïlande	0	115	364
Tonga	0	0	0
Viêt-Nam	+	150+	1 200+

Cette année encore, c'est dans la région Asie-Pacifique qu'il a été procédé au plus grand nombre d'exécutions à l'échelle mondiale, mais le secret et les pratiques restrictives des États ont empêché Amnesty International d'établir des chiffres exhaustifs. Plus particulièrement, les chiffres concernant le recours à la peine capitale étaient toujours classés secret d'État en Chine et au Viêt-Nam, et très peu d'informations ont été divulguées au sujet de la Corée du Nord, d'où le fait que les chiffres régionaux et mondiaux soient bien en deçà de la réalité.

En outre, Amnesty International a recensé des exécutions en Afghanistan et à Singapour. À Singapour, les autorités ont presque doublé le nombre d'exécutions par rapport à 2023 (celui-ci est passé de cinq à neuf) et procédé à six d'entre elles sur une période de deux mois (*Graphique 7*).



⁷⁰ Justice Project Pakistan, « Death Penalty in Pakistan: Data Mapping Capital Punishment », octobre 2024, <https://jpp.org.pk/wp-content/uploads/2024/10/Death-Penalty-2024.pdf>

⁷¹ Alliance taïwanaise pour l'abolition de la peine de mort.

⁷² Dont 37 personnes ayant vu leur condamnation à mort confirmée par la Cour suprême.

Au Bangladesh, où un nouveau gouvernement par intérim est entré en fonctions en août, aucune exécution n'a été signalée, ce pour la première fois depuis 2018. En septembre, il a été indiqué que les autorités militaires du Myanmar avaient exécuté deux personnes, mais Amnesty International n'a pas pu vérifier cette information.

Au moins 843 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées dans la région au cours de l'année, ce qui représente une baisse de 105 (11 %) par rapport à 2023 (au moins 948 exécutions avaient été comptabilisées). Cependant, la variation globale est probablement liée aux difficultés d'accès, notamment aux données officielles, pour certains pays. Les hausses les plus notables ont été enregistrées en Inde (de 120 en 2023 à 139 en 2024) et au Pakistan (d'au moins 102 à au moins 117).

Le nombre de condamnations à mort connues a diminué dans les pays suivants : Bangladesh (où il est passé d'au moins 248 en 2023 à au moins 165 en 2024), Indonésie (d'au moins 114 à au moins 85), Laos (d'au moins quatre à au moins deux) et Myanmar (d'au moins 19 à au moins sept). Aucune nouvelle condamnation à mort n'a été recensée par Amnesty International en Corée du Sud, aux Maldives ni à Taiwan, d'où un plus faible nombre de pays (quinze) dont on sait qu'ils ont prononcé des sentences capitales en 2024 par rapport à 2023.

Dans toute la région, cette année encore, la peine de mort a été infligée en violation du droit international et des normes connexes, y compris à l'issue de procédures iniques, de manière automatique ou pour sanctionner des infractions à la législation sur les stupéfiants et d'autres infractions n'entrant pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » (homicides volontaires) qui seuls peuvent emporter la peine capitale.

Des médias et les Nations unies ont indiqué que les autorités talibanes *de facto* avaient procédé à au moins quatre exécutions en public en **Afghanistan**⁷³. En mars, Hibatullah Akhundzada, le chef des talibans, a suggéré que la lapidation à mort en public soit infligée aux adultes ayant eu des relations consenties hors mariage⁷⁴.

Sur les 165 nouvelles condamnations à mort enregistrées par Amnesty International au **Bangladesh**, trois ont été prononcées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, dont une à l'égard d'une femme, 12 pour viol et les autres pour des infractions impliquant un homicide volontaire. Parmi ces condamnations, cinq ont été prononcées par contumace et 32 par des tribunaux d'exception, dont des tribunaux de jugement rapide. Au total, quatre femmes ont été condamnées à mort.

En **Chine**, les autorités ont continué à entourer la peine de mort du plus grand secret, tout en distillant occasionnellement des informations sur certains types de cas, apparemment pour envoyer un message selon lequel la criminalité et la dissidence ne sauraient être tolérées.

Pendant l'année, des renseignements sur les exécutions ont été communiqués dans le cadre d'orientations judiciaires et par des médias d'État, assortis de commentaires illustrant la gravité des circonstances dans lesquelles les infractions concernées ont été commises, afin de rappeler à la population que certains crimes sont sévèrement punis⁷⁵. Dans certains cas, la peine de mort a été utilisée pour punir des violences sexuelles non meurtrières à l'encontre d'enfants et la traite d'enfants⁷⁶. Parmi les autres crimes passibles de la peine de mort figuraient les infractions à la

⁷³ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, « Observation du porte-parole du HCDH Jeremy Laurence sur les exécutions publiques en Afghanistan », 28 février 2024, <https://www.ohchr.org/fr/statements/2024/02/comment-un-human-rights-spokesperson-jeremy-laurence-public-executions>

⁷⁴ Amu TV, « Taliban leader suggests implementing Sharia law could lead to stoning, beating of women », 24 mars 2024, <https://amu.tv/88500/>

⁷⁵ Global Times, « China's top court and women's federation release typical cases to raise awareness to prevent domestic violence », 25 novembre 2024, <https://www.globaltimes.cn/page/202411/1323746.shtml>

⁷⁶ China Daily, « SPC approves executions of 3 high-profile killers », 1^{er} février 2024, <https://www.chinadaily.com.cn/a/202402/01/WS65baebc9a3104efcbdae906f.html> ; « Three child rapists executed after top court approves sentence », 13 novembre 2024, <https://www.chinadaily.com.cn/a/202411/13/WS67348aa7a310f1265a1cd2f1.html> ; Global Times, « Court

législation sur les stupéfiants et les infractions économiques telles que la corruption. Amnesty International a recensé sept condamnations à mort prononcées pour corruption, dont six « avec sursis » – c'est-à-dire pouvant être commuées au bout de deux ans.

Les informations divulguées à propos de ces infractions ont aussi montré que la peine capitale était instrumentalisée pour faire un exemple des fonctionnaires déclarés coupables d'infractions. Entre autres, selon les renseignements recueillis, un fonctionnaire avait été exécuté en juillet dans la province du Shaanxi pour trafic de stupéfiants⁷⁷, et un ancien secrétaire d'un comité de travail du Parti a été exécuté en Mongolie intérieure en décembre, après avoir été déclaré coupable de corruption, de subornation, de détournement de fonds publics et de collusion avec une organisation criminelle⁷⁸. Le recours à la peine capitale pour toutes ces infractions violait le droit international et les normes connexes car ces actes n'entraient pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » auxquels le recours à ce châtiment doit être limité.

De plus, la peine de mort a continué d'être utilisée pour envoyer un message politique et prendre pour cible des opposant-e-s. Le 5 février, l'écrivain sino-australien Yang Hengjun a été condamné à mort (avec une possibilité de « sursis » au bout de deux ans) pour espionnage, à l'issue d'un procès inéquitable tenu à huis clos⁷⁹. Le 21 juin, la Cour populaire suprême de Chine a publié conjointement avec le Parquet populaire suprême, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Sûreté de l'État et le ministère de la Justice les « Opinions sur les sanctions à imposer, en vertu de la loi, aux partisan-e-s radicaux de l'« indépendance de Taiwan » pour avoir mené des actions séparatistes ou y avoir incité ». Ces orientations encouragent les juridictions inférieures et divers organes gouvernementaux ou chargés de l'application des lois à poursuivre et punir sous la qualification d'infractions portant atteinte à la sécurité nationale divers actes, y compris pacifiques, visant l'indépendance de Taiwan vis-à-vis de la Chine⁸⁰.

En Inde, les chiffres publiés par Project 39A, une initiative de l'université nationale de droit de Delhi, indiquaient que le nombre de personnes sous le coup d'une condamnation à mort fin 2024 était le plus haut jamais atteint en près de deux décennies⁸¹. Le 2 septembre 2024, la Loi Aparajita de 2024 relative à la protection (des femmes et des enfants) est entrée en vigueur dans l'État du Bengale occidental⁸². Les modifications apportées ont introduit des dispositions prescrivant l'imposition automatique de la peine capitale pour viol aggravé ayant entraîné la mort ou un état végétatif permanent, et la possibilité d'infliger ce châtiment à titre discrétionnaire en cas de viol d'une femme⁸³.

Parmi les 85 condamnations à mort recensées par Amnesty International en Indonésie, 64 concernaient des infractions à la législation sur les stupéfiants et 21 des affaires de meurtre. En décembre, des accords conclus par l'Indonésie avec l'Australie et les Philippines ont abouti au retour dans leur pays d'origine de cinq hommes et d'une femme sous le coup d'une sentence capitale⁸⁴.

in SW China upholds death sentence of Yu Huaying for child abducting and trafficking », 19 décembre 2024, <https://www.globaltimes.cn/page/202412/1325369.shtml> ; *China Daily*, « Wuxi campus killer Xu Jiajin executed after court approval », 20 janvier 2025, <https://www.chinadaily.com.cn/a/202501/20/WS678dff9ea310a2ab06ea8137.html>

⁷⁷ mw.cn, « 一公职人员贩毒被执行死刑 [Un représentant de l'État exécuté pour trafic de stupéfiants], 22 juillet 2024, https://m.gmw.cn/2024-07/22/content_1303798043.htm

⁷⁸ *China Daily*, « Former Inner Mongolia official executed for corruption-related crimes », 17 décembre 2024, <https://www.chinadaily.com.cn/a/202412/17/WS67610ab2a310f1265a1d35f8.html>

⁷⁹ BBC News, « Yang Hengjun: Australian writer given suspended death sentence in China », 5 février 2024, <https://www.bbc.co.uk/news/world-australia-68201475>

⁸⁰ Amnesty International, *China: Judicial guidelines to curtail activism for Taiwan a further blow for human rights protections* (ACT 50/8276/2024), 11 juillet 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/8276/2024/en/>

⁸¹ Project 39A, *Death Penalty in India: Annual Statistics Report*, janvier 2025, p. 6, <https://www.project39a.com/annual-statistics-2024>

⁸² Kolkata Gazette, No. WB(Part-IV)/2024/SAR-14, 2 septembre 2024, https://prsindia.org/files/bills_acts/bills_states/west-bengal/2024/Bill14of2024WB.pdf

⁸³ Project 39A, « What is the 'Aparajita Women and Child Bill'? », 20 décembre 2024, <https://p39ablog.com/2024/12/aparajita-bill-explained/>

⁸⁴ *The Guardian*, « 'Human body can only take so much': home in Australia, remaining Bali Nine face their new normal », 16 décembre 2024, <https://www.theguardian.com/world/2024/dec/16/bali-9-australia-return-scott-rush-michael-czugaj-townsville-bishop-timothy-harris> ;

Pour la deuxième année consécutive, aucune exécution n'a été recensée au **Japon**. Le 26 septembre 2024, le tribunal de district de Shizuoka a acquitté Iwao Hakamada, connu comme le plus ancien condamné à mort du monde⁸⁵. Lors de son premier procès, en 1968, Iwao Hakamada avait été reconnu coupable du meurtre de son employeur et de la famille de celui-ci, en grande partie sur la base d'« aveux » forcés qui avaient été obtenus sous la torture ou au moyen d'autres mauvais traitements, et alors même qu'il s'était rétracté au procès. En mars 2014, Iwao Hakamada a bénéficié d'un nouveau procès devant le tribunal de district de Shizuoka et a été remis en liberté, de nouvelles preuves ADN ayant mis en doute la fiabilité de sa déclaration de culpabilité. Le ministère public ayant fait appel de la décision à plusieurs reprises, il aura fallu près de 10 ans pour que ce nouveau procès s'ouvre en octobre 2023, l'État n'écarter toujours pas la possibilité de recourir à la peine capitale.

Le 29 octobre, la Cour fédérale de **Malaisie** a achevé son examen des condamnations à mort prononcées à titre obligatoire à l'encontre de personnes qui avaient déjà épuisé les voies de recours ordinaires lorsque l'imposition de ce châtiment était devenue une décision discrétionnaire, en juillet 2023⁸⁶. Après l'abrogation de l'imposition automatique de la peine capitale, la Cour fédérale s'est vu accorder une compétence d'exception pour réaliser cet examen, au titre duquel 936 personnes sous le coup d'une condamnation à mort auraient déposé une requête⁸⁷. Selon les chiffres communiqués par la Cour fédérale à Amnesty International, 761 hommes et 93 femmes ont vu leur peine commuée dans le cadre de la procédure temporaire de nouvelle détermination de la peine (854, soit 91 % des personnes en ayant fait la demande) et 46 autres, dont trois femmes, dans le cadre de la procédure de réexamen ordinaire. Au total, la Cour fédérale a commué 900 condamnations à mort. De plus, la Cour d'appel en a commué 116 en 2024. Avant l'abrogation des dispositions rendant la peine de mort obligatoire, 1 337 personnes étaient sous le coup d'une sentence capitale dans le pays⁸⁸.

La Cour fédérale a confirmé 43 condamnations à mort, concernant toutes des hommes déclarés coupables de meurtre, en vertu de sa compétence temporaire, et quatre autres pour meurtre au titre de sa compétence ordinaire. Les chiffres communiqués au Parlement en février 2025 indiquaient que 22 personnes supplémentaires avaient vu leur requête annulée pour des raisons administratives et que quatre personnes étaient mortes avant la fin de la procédure de détermination de leur nouvelle peine.

Selon les chiffres officiels transmis à Amnesty International, 24 personnes supplémentaires ont été condamnées à mort au cours de l'année, dont six par la Cour d'appel. Parmi ces cas, neuf concernaient des hommes déclarés coupables de trafic de stupéfiants.

Au cours de l'année, Ali Ihusaan, ministre de la Sécurité intérieure et de la Technologie, a annoncé à plusieurs reprises que le gouvernement des **Maldives** était en train de prendre des mesures pour rétablir l'application de la peine capitale⁸⁹. En août, il a également déclaré que son ministère avait transmis un projet de modifications législatives au procureur général afin d'introduire la peine capitale pour le trafic de stupéfiants⁹⁰.

Amnesty International Indonesia, *Indonesia: Transfer of woman on death row to the Philippines must be a pivotal moment towards abolishing death penalty*, 19 décembre 2024, <https://www.amnesty.id/kabar-terbaru/siaran-pers/indonesia-transfer-of-woman-on-death-row-to-the-philippines-must-be-a-pivotal-moment-towards-abolishing-death-penalty/12/2024/>

⁸⁵ Amnesty International, « Japon. L'acquittement d'un homme qui a passé 45 ans dans le quartier des condamnés à mort est un grand moment de justice », 26 septembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/09/japan-acquittal-of-man-who-spent-45-years-on-death-row-pivotal-moment-for-justice/>

⁸⁶ Parlement de Malaisie, Réponse au Parlement, première réunion, quatrième session du 15^e Parlement, février 2025, question n° 86. Le recours automatique à la peine capitale a été supprimé en vertu de la Loi de 2023 portant abolition de l'imposition obligatoire de la peine de mort (Loi n° 846).

⁸⁷ En vertu de la Loi de 2023 relative à la révision des condamnations à la peine de mort et à la réclusion à perpétuité (compétence temporaire de la Cour fédérale) (Loi n° 847). Par ailleurs, 120 autres personnes ont vu leur cas réexaminé étant donné qu'elles avaient été condamnées à la réclusion à perpétuité et avaient déjà épuisé les voies de recours judiciaires ordinaires. Chiffres extraits de la réponse au Parlement, première réunion, quatrième session du 15^e Parlement, février 2025, question n° 86.

⁸⁸ Réponse écrite au Parlement, troisième réunion, cinquième session, 14^e Parlement, 4 octobre 2022.

⁸⁹ *The Sun*, « Maldives readies introducing death penalty: Home Minister », 22 octobre 2024, <https://english.sun.mv/92733>

⁹⁰ *PSM Maldives*, « Proposed law amendment to impose death penalty for drug smugglers », 15 août 2024, <https://www.psmnews.mv/en/142188>. La peine de mort n'était pas mentionnée dans le projet de modifications présenté en février 2025.

Au **Myanmar**, les autorités ont continué à recourir à la peine capitale à l'égard des opposant-e-s politiques sur fond de préoccupations quant à l'iniquité des procédures. Au moins sept nouvelles condamnations à mort ont été prononcées à l'encontre de militants accusés du meurtre de deux femmes⁹¹. L'ONG Assistance Association for Political Prisoners a recueilli des informations indiquant que cinq condamnations à mort supplémentaires avaient été prononcées par des tribunaux militaires en vertu de la Loi relative à la lutte contre le terrorisme⁹².

En raison du manque de transparence et de contacts avec des médias indépendantes, ainsi que de l'accès restreint au pays, Amnesty International n'a, une fois de plus, pas été en mesure de vérifier les informations sur le recours à la peine de mort en **Corée du Nord**. Des médias étrangers ont signalé plusieurs exécutions, y compris pour des actes qui soit n'entraient pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » (catégorie à laquelle doit se limiter le recours à ce châtiment aux termes du droit international), soit ne constituaient pas des infractions pénales reconnues par la loi au titre du droit international relatif aux droits humains⁹³.

Sur les 117 condamnations à mort recensées par Amnesty International au **Pakistan**, 103 ont été prononcées pour des infractions impliquant un meurtre, neuf pour « blasphème », un acte qui ne saurait constituer une infraction pénale reconnue par la loi au titre du droit international relatif aux droits humains et n'entre pas dans la catégorie des « crimes les plus graves », trois pour des infractions liées au terrorisme et deux pour trafic de stupéfiants. Trois femmes figuraient parmi les personnes condamnées à mort : deux pour meurtre et une pour « blasphème ». Quatorze condamnations à mort ont été prononcées (contre des hommes) par des tribunaux antiterroristes, et 10 par d'autres juridictions d'exception, notamment des juridictions pénales modèles – des tribunaux spéciaux créés en 2019 pour résorber le retard accumulé dans les affaires pénales.

Les neuf hommes exécutés à **Singapour** avaient été automatiquement condamnés à la peine de mort. Huit avaient été déclarés coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Pour deux d'entre eux, le juge avait conclu qu'il s'agissait de simples « mules », mais les intéressés n'ont pas pu bénéficier d'une peine discrétionnaire car le ministère public ne leur a pas remis de certificat d'aide à la lutte contre le trafic de stupéfiants.⁹⁴ Cela violait le droit à un procès équitable et portait atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, car dans les faits, la décision de vie ou de mort a été placée entre les mains d'un fonctionnaire qui n'est pas une partie neutre au procès et qui ne devrait pas avoir de tels pouvoirs. Au cours de l'année, cinq nouvelles condamnations à mort ont été prononcées, toutes pour des infractions à la législation sur les stupéfiants emportant obligatoirement la peine capitale. Dans l'une de ces affaires, le juge a conclu que la personne accusée remplissait les critères pour être reconnue comme simple « mule », mais le parquet n'a pas remis à celle-ci le certificat nécessaire pour attester de son aide à la justice, la privant ainsi de la possibilité d'une peine discrétionnaire.

Tout au long de l'année, les autorités singapouriennes ont fait preuve d'une détermination inquiétante à procéder à des exécutions. Dans quatre cas, en août et octobre, les exécutions ont eu lieu alors même que les hommes concernés avaient engagé des procédures civiles, l'un d'entre eux ayant aussi formé une requête en réexamen sur le plan pénal⁹⁵. Cela constituait une violation des Garanties des

⁹¹ Radio Free Asia, « Myanmar's junta imposes multiple death sentences on activists », 7 mars 2024, <https://www.rfa.org/english/news/myanmar/death-penalty-03072024185517.html>

⁹² Assistance Association for Political Prisoners, *Sentenced database*, <https://airtable.com/appHDJLEiPsMGFJ7s/shriEaQw2eWEEU7zr/tblDh7ajAunXin6eP>

⁹³ Entre autres exemples, *Korea Times*, « N. Korea ramps up public executions of people distributing S. Korean movies: unification ministry », 27 juin 2024, https://www.koreatimes.co.kr/www/nation/2025/02/103_377602.html ; Radio Free Asia, « North Korea executes 2 women who fled and were forcibly repatriated from China », 17 septembre 2024, <https://www.rfa.org/english/news/korea/north-korea-china-forced-repatriation-escapees-execution-09172024143449.html>

⁹⁴ Pour en savoir plus sur les conditions permettant d'échapper à l'application automatique de la peine de mort à Singapour, voir Amnesty International, *Cooperate or die: Singapore's flawed reforms to the mandatory death penalty* (ACT 50/7158/2017), octobre 2017, <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/7158/2017/en/>

⁹⁵ Transformative Justice Collective, « Urgent: Imminent execution in Singapore », 1^{er} août 2024, transformativejusticecollective.org/2024/08/01/urgent-imminent-execution-in-singapore/ ; Déclaration conjointe, *Singapore: Authorities must end executions and stop targeting anti-death penalty activists to curb criticism* (ACT 50/8446/2024), 22 août 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/8446/2024/en/>

Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, qui interdisent de procéder à une exécution lorsque des appels sont en cours⁹⁶. De plus, en juin, le ministre de l'Intérieur s'est penché sur les pratiques en matière de notification des exécutions dont la date est fixée afin de raccourcir le délai de préavis pour les personnes dont le mandat d'exécution avait déjà été délivré et qui avaient bénéficié d'un sursis à l'issue de la première moitié du délai de préavis⁹⁷.

Ces changements législatifs ont restreint encore davantage la possibilité pour les personnes sous le coup d'une condamnation à mort de former un recours en vue d'obtenir un sursis à leur exécution et le réexamen de leur affaire⁹⁸. La Loi de 2022 relative aux requêtes postérieures à l'appel dans les affaires où la personne accusée encourt la peine de mort est entrée en vigueur le 28 juin 2024 ; elle établit la procédure relative aux requêtes en réexamen dans ce type d'affaires une fois la procédure d'appel ordinaire terminée⁹⁹. La nouvelle procédure restreint concrètement les motifs et les conditions d'appel, y compris pour les demandes de sursis à l'exécution¹⁰⁰. Le projet portant modification de la Loi relative à l'administration de la justice (protection), qui a été présenté au Parlement le 14 octobre 2024, visait à élargir les conditions qui pourraient constituer un outrage à magistrat·e en vertu de la Loi de 2016 relative à l'administration de la justice (protection), de façon à inclure les parties et les défenseur·e·s, ou toute autre personne soutenant une partie ou un·e défenseur·e, qui engageraient une ou plusieurs procédures en justice alors qu'ils savent ou devraient savoir que ces procédures sont trompeuses, fictives ou manifestement infondées, ou consistent à se servir des tribunaux pour des raisons cachées ou à des fins inappropriées¹⁰¹.

Le 20 septembre 2024, la Cour constitutionnelle de **Taiwan** a rendu sa décision sur un recours en inconstitutionnalité relatif à la peine capitale formé par 36 hommes et une femme sous le coup d'une condamnation à mort. La Cour a reconnu les défaillances fondamentales qui caractérisaient le recours à ce châtiment à Taiwan, mais a statué que la peine de mort était constitutionnelle pour certaines infractions graves telles que le meurtre¹⁰². Dans ce cadre, la Cour a statué que la peine de mort ne pouvait être imposée qu'à la suite d'un jugement unanime et que le ministère public devait communiquer des informations sur la manière dont les décisions étaient prises, a interdit de l'infliger à toute personne présentant un handicap mental grave et a déterminé que les personnes passibles de la peine capitale devaient bénéficier d'une représentation juridique pendant l'enquête criminelle, le procès et l'appel, et que les plaidoiries orales devaient être autorisées devant la Cour suprême¹⁰³. La Cour a accordé aux autorités un délai de deux ans pour modifier la loi et la mettre en conformité avec ce jugement.

Les chiffres officiels communiqués à Amnesty International ont indiqué que, en 2024, les tribunaux de première instance de la **Thaïlande** avaient prononcé 115 nouvelles condamnations à mort, y compris à l'encontre de 20 femmes et de trois personnes étrangères. En janvier 2025, 364 personnes étaient sous le coup d'une sentence capitale, dont 20 ayant épuisé toutes les voies de recours judiciaires. Plus de deux tiers (252, soit 69 %) de ces personnes ont été déclarées coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants, en violation du droit international et des normes connexes. Les condamnations à mort prononcées pour ce type d'infractions concernaient de manière

⁹⁶ Adoptées sans vote par le Conseil économique et social de l'ONU, dans sa résolution 1984/50 du 25 mai 1984, et approuvées sans vote par l'Assemblée générale des Nations unies, dans sa résolution 39/118 du 14 décembre 1984.

⁹⁷ Cour d'appel de Singapour, *Mohammad Azwan bin Bohari c. Public Prosecutor*, [2024] SGCA 38, par. 12(b), eligitigation.sg/gd/s/2024_SGCA_38

⁹⁸ Amnesty International, Singapour. *Authorities must end human rights crackdown and unlawful drug related executions* (ACT 50/8704/2024), 31 octobre 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/act50/8704/2024/en/>

⁹⁹ Loi n° 41 de 2022, <https://sso.agc.gov.sg/Acts-Supp/41-2022/Published/20230109?DocDate=20230109>

¹⁰⁰ Ministère du droit de Singapour, "Operationalisation of the Post-Appeal Applications in Capital Cases Act 2022", 27 juin 2024, [https://www.mlaw.gov.sg/operationalisation-of-the-post-appeal-applications-in-capital-cases-act-2022/#:~:text=The%20Post%2DAppeal%20Applications%20in%20Capital%20Cases%20\(%E2%80%9CPACC%E2%80%9D,effect%20on%2028%20June%202024.&text=2.,and%20the%20rule%20of%20law](https://www.mlaw.gov.sg/operationalisation-of-the-post-appeal-applications-in-capital-cases-act-2022/#:~:text=The%20Post%2DAppeal%20Applications%20in%20Capital%20Cases%20(%E2%80%9CPACC%E2%80%9D,effect%20on%2028%20June%202024.&text=2.,and%20the%20rule%20of%20law)

¹⁰¹ Projet de loi n° 34/2024 du 14 octobre 2024. Le texte est entré en vigueur le 25 janvier 2025.

¹⁰² Cour constitutionnelle de Taiwan, Jugement 113-Hsien-Pan-8 (2024), rendu le 20 septembre 2024.

¹⁰³ Cour constitutionnelle de Taiwan, "The TCC delivers its Judgment 113-Hsien-Pan-8 (2024)", 20 septembre 2024, https://cons.judicial.gov.tw/en/docdata.aspx?fid=5506&id=353656&.sm_au_=-isVp6WPqZqL5QQRjWKKGvK7v4Q2s6

disproportionnée des femmes : 37 (95 %) des 39 femmes sous le coup d'une sentence capitale avaient été déclarées coupables de telles infractions.

Le 28 mai 2024, l'Assemblée législative des **Tonga** a organisé le tout premier débat de son président sur la peine de mort et l'efficacité de celle-ci dans la lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants¹⁰⁴. Le corps législatif a rejeté, par 38 voix contre huit, une proposition visant à introduire la peine capitale pour les infractions à la législation sur les stupéfiants¹⁰⁵.

Les chiffres concernant les exécutions au **Viêt-Nam** étaient toujours classés secret d'État. Sur les 150 nouvelles condamnations à mort enregistrées par Amnesty International, 121 ont été prononcées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, notamment trois à l'égard de femmes et cinq de personnes étrangères. En outre, deux autres condamnations à mort ont été prononcées pour des infractions économiques, comme la corruption.

¹⁰⁴ Parlement des Tonga, « Capital punishment as a deterrent for illicit drug offences? », 24 mai 2024, <https://www.parliament.gov.to/media-centre/press-releases/capital-punishment-as-a-deterrent-for-illicit-drug-offences>

¹⁰⁵ Radio New Zealand, « Tonga legislators reject death penalty proposal », 31 mai 2024, <https://www.rnz.co.nz/international/pacific-news/518323/tonga-legislators-reject-death-penalty-proposal>

EUROPE ET ASIE CENTRALE

TENDANCES RÉGIONALES

- Le Bélarus était le dernier pays en Europe à continuer d’appliquer la peine de mort.
- La Russie et le Tadjikistan ont maintenu leurs moratoires sur les exécutions.

PAYS	EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Bélarus	0	1	1+
Russie	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0

Au **Bélarus**, un ressortissant allemand a été reconnu coupable d’« acte de terrorisme » au titre de plusieurs articles du Code pénal, à l’issue d’un procès qui s’est tenu à huis clos devant le tribunal régional de Minsk. Condamné à mort le 24 juin 2024¹⁰⁶, il a été gracié le 30 juillet par le président bélarussien, Alexandre Loukachenko¹⁰⁷. Il a été remis par la suite aux autorités allemandes dans le cadre d’un échange de prisonniers qui a eu lieu entre les États-Unis, l’Allemagne et plusieurs autres pays de l’Union européenne d’une part, et la Russie et le Bélarus d’autre part¹⁰⁸.

En raison du secret d’État qui entoure l’usage de la peine capitale, Amnesty International n’a pas été en mesure de confirmer combien de personnes se trouvaient toujours sous le coup d’une condamnation à mort au Bélarus. On sait cependant qu’un homme de nationalité bélarussienne condamné à mort le 19 octobre 2023 a fait appel auprès de la Cour Suprême et que son recours a été examiné et rejeté le 9 janvier 2024¹⁰⁹. Il était apparemment toujours sous le coup d’une condamnation à mort fin 2024, aucune information indiquant le contraire ou une éventuelle exécution ne nous étant parvenue. Amnesty International estime par conséquent qu’au moins une personne condamnée à mort était incarcérée au Bélarus à la fin de l’année 2024¹¹⁰.

¹⁰⁶ Centre de défense des droits humains Viasna, “Rico Krieger returns to Germany after Belarusian death sentence”, 5 août 2024, <https://spring96.org/en/news/115910> ; BBC, “Belarus sentences German medic to death, activists say”, 19 juillet 2024, <https://www.bbc.com/news/articles/c06ke3p0pz8o>.
¹⁰⁷ BBC, “Belarus pardon for German hints at wider prisoner swap”, 30 juillet 2024, <https://www.bbc.com/news/articles/ce78xl8r2xlo>.
¹⁰⁸ The Insider, “Russia exchanges spies for political prisoners: Gershkovich, Kara-Murza, Whelan, Yashin, Kurmasheva, Chanysheva, Orlov released”, 1^{er} août 2024, <https://theins.ru/en/news/273542>.
¹⁰⁹ Centre de défense des droits humains Viasna, “Human rights situation in Belarus. July 2024”, 8 août 2024, <https://spring96.org/en/news/115947>.
¹¹⁰ Amnesty International n’est pas en mesure de préciser la situation de Viktor Serhel, condamné à mort le 25 octobre 2019. Le recours formé par Viktor Serhel a été rejeté par la Cour suprême le 31 janvier 2020 et, depuis, on ne dispose d’aucune information concernant son statut et le lieu où il pourrait se trouver, <https://spring96.org/en/news/110810>.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

TENDANCES RÉGIONALES

- Dans trois pays, le nombre d'exécutions recensées a augmenté et atteint des niveaux alarmants, dont le plus élevé en Iran depuis 2015, et en Arabie saoudite depuis le début des statistiques sur la peine de mort relevées par Amnesty International.
- Ce nombre a plus que doublé au Yémen, et presque quadruplé en Irak, par rapport à 2023.
- Les autorités d'Oman ont procédé à leurs premières exécutions connues depuis 2021.
- Le Maroc a été le dernier pays en date de la région à voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

PAYS	EXÉCUTIONS RECHENSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECHENSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Algérie	0	8	262+
Arabie saoudite	345+	+	71+
Bahreïn	0	0	26 ¹¹¹
Égypte	13	365 ¹¹²	+
Émirats arabes unis	0	1+	+
Irak	63+	200+	8 000+
Iran	972+ ¹¹³	+	+
Israël (abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement)	0	0	0
Jordanie	0	7+	223+
Koweït	6	7+	32+
Liban	0	2+	78

¹¹¹ Centre bahreïnite pour les droits de l'Homme (BCHR), "Bahrain: Joint Letter on Human Rights Priorities to All Member States of the United Nations General Assembly", 25 septembre 2024, <https://bahrainrights.net/?p=136999>

¹¹² Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR). Amnesty International a également consulté deux autres organisations égyptiennes de défense des droits fondamentaux : la Commission égyptienne des droits et des libertés (ECRF) et le Front égyptien pour les droits humains (EFHR).

¹¹³ Amnesty International a travaillé en étroite collaboration avec le Centre Abdorrahman Boroumand pour les chiffres de 2024, en s'appuyant sur des données en accès libre, notamment des informations émanant d'autres organisations de défense des droits humains établies hors de l'Iran. Amnesty International a également recueilli des informations auprès d'Iran Human Rights sur les exécutions réalisées en 2024.

PAYS	EXÉCUTIONS RECELSÉES EN 2024	CONDAMNATIONS À MORT RECELSÉES EN 2024	PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE FIN 2024
Libye	0	11+ ¹¹⁴	+
Maroc et Sahara occidental	0	2+	88 ¹¹⁵
Oman	3	0	+
Palestine (État de) ¹¹⁶			
Qatar	0	0	1+
Syrie	+	+	+
Tunisie	0	12+	148
Yémen	38+	152+	233+

Au cours de l'année 2024, marquée par des crises, des soulèvements et des conflits armés dévastateurs qui ont éclaté ou continué dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la peine de mort est restée l'un des instruments privilégiés par plusieurs gouvernements pour exercer un contrôle sur la population et museler la dissidence. L'application de ce châtiment cruel pour des infractions relatives au terrorisme et à la sécurité définies en termes vagues, ainsi que pour sanctionner sévèrement les activités liées au trafic de stupéfiants, a entraîné une hausse considérable du nombre d'exécutions recensées ; le total régional a atteint un niveau qui n'avait pas été enregistré depuis plus de 10 ans. Le recours à la peine capitale a continué de toucher de manière disproportionnée les minorités ethniques et religieuses ainsi que les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés. Elle a fréquemment été prononcée et appliquée en violation du droit international et des normes connexes, notamment des dispositions limitant l'utilisation de la peine de mort aux « crimes les plus graves » (impliquant un homicide volontaire), bien souvent à l'issue de procédures manifestement iniques, y compris devant des juridictions spéciales ou militaires.

Le nombre d'exécutions recensées dans la région a fait un bond alarmant de 369, soit 34 % – passant de 1 073 en 2023 à 1 442 en 2024, dans la continuité de la tendance à la hausse observée d'une année sur l'autre depuis 2020, principalement en raison de la flambée des exécutions dans trois pays. En Iran, les autorités ont exécuté au moins 972 personnes, une augmentation de 14 % par rapport aux 853 exécutions enregistrées en 2023 et un record depuis 2015. En Irak, le nombre d'exécutions connues (au moins 63) a quadruplé par rapport à 2023 (au moins 16) et n'avait pas été aussi élevé depuis 2019. Le total pour l'Arabie saoudite (au moins 345) a quant à lui doublé par rapport à l'année précédente (172) et atteint le niveau le plus haut jamais enregistré depuis le début des statistiques sur la peine de mort relevées par Amnesty International.

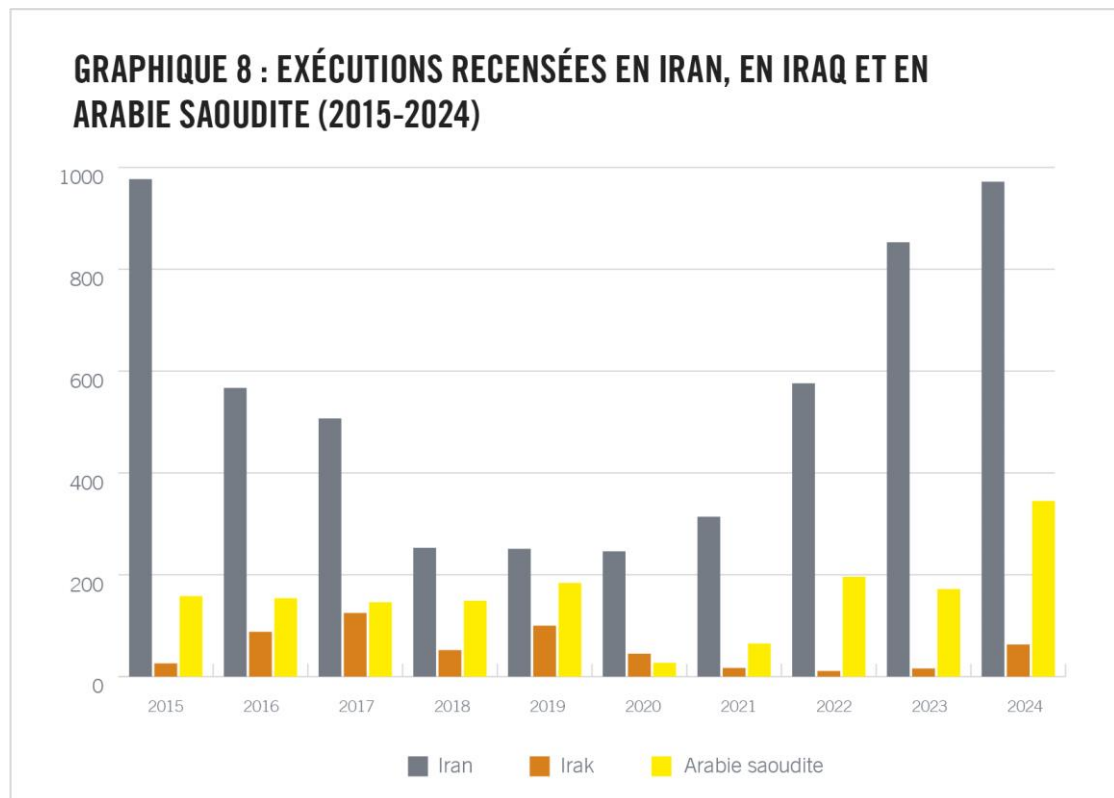
¹¹⁴ Le nombre de condamnations à mort est probablement nettement plus élevé car ces chiffres correspondent uniquement à celles recensées dans les zones de l'ouest de la Libye qui sont contrôlées par le gouvernement d'unité nationale. Dans les zones de l'est du pays contrôlées par les Forces armées arabes libyennes (FAAL), un groupe armé, des tribunaux militaires ont prononcé des peines d'emprisonnement et des condamnations à mort lors de procès à huis clos, auxquels aucun public n'a pu assister y compris les familles des personnes jugées.

¹¹⁵ Morocco World News, "Morocco Votes in Favor of UN Death Penalty Moratorium After 17 Years of Abstention", 18 décembre 2024, <https://www.moroccoworldnews.com/2024/12/167065/morocco-votes-in-favor-of-un-death-penalty-moratorium-after-17-years-of-abstention/>

¹¹⁶ Données indisponibles en raison du conflit.

Ces trois pays ont totalisé à eux seuls 96 % des exécutions recensées dans la région, dont 67 % pour l'Iran. Cinq autres pays – sur les 18 qui continuaient d'appliquer la peine de mort pour les crimes de droit commun¹¹⁷ – ont procédé à des exécutions en 2024 et leurs statistiques en la matière ont légèrement augmenté par rapport à 2023. Les autorités de l'Égypte ont exécuté 13 personnes, soit huit de plus qu'en 2023, et six exécutions ont été recensées au Koweït, contre cinq en 2023. Au Yémen, le nombre d'exécutions était le plus élevé enregistré depuis 2011. D'après les informations disponibles, les autorités d'Oman ont procédé à des exécutions pour la première fois depuis 2021. En raison des crises en cours, l'organisation n'a pas été en mesure de confirmer des chiffres pour la Palestine et la Syrie, mais pense que leurs autorités officielles ou *de facto* ont exécuté des personnes et prononcé des condamnations à mort en 2024.

Les tribunaux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont prononcé au moins 773 nouvelles condamnations à mort, soit une baisse de 19 % par rapport aux 950 enregistrées en 2023. Cette diminution était principalement liée à celle du total annuel en Égypte, qui est passé d'au moins 590 en 2023 à 365 en 2024. À l'inverse, le nombre de personnes condamnées à mort a augmenté de 45 % en Irak par rapport à l'année précédente (passant d'au moins 138 à au moins 200) et presque doublé au Yémen, d'au moins 81 à 152.



Plus de la moitié des personnes exécutées en **Iran** (972) avaient été condamnées à mort pour des faits qui n'auraient jamais dû être passibles de cette peine selon le droit international, notamment pour des infractions liées aux stupéfiants ou définies en termes excessivement larges et vagues qui ne respectaient pas le principe de légalité, telles que « inimitié à l'égard de Dieu » (*moharebeh*) et « corruption sur terre » (*efsad-e fel-arz*). Au moins 52 % (505) des exécutions recensées en 2024 dans ce pays concernaient des personnes reconnues coupables d'infractions liées aux stupéfiants, ce qui confirmait une tendance inquiétante à la hausse depuis que les autorités ont repris en 2021 une

¹¹⁷ En outre, Israël a aboli la peine capitale pour meurtre mais la maintient pour certaines infractions dans des circonstances exceptionnelles.

politique extrêmement répressive en la matière qui a intensifié leur recours illégal à la peine de mort, pour tenter d'endiguer la consommation et le trafic de drogues en utilisant ce châtiment comme instrument de répression.

Cette année encore, des condamnations à mort ont été prononcées et les autorités ont procédé à des exécutions arbitrairement, en violation du droit à la vie, à l'issue de procès d'une iniquité flagrante devant des tribunaux révolutionnaires. Ces juridictions manquent d'indépendance, opèrent sous l'influence d'organes de sécurité et de renseignement, et s'appuient régulièrement sur des « aveux » forcés obtenus sous la torture pour déclarer des personnes coupables et les condamner à mort¹¹⁸.

Le recours à la peine de mort avait en outre un impact disproportionné sur les minorités opprimées en Iran, notamment les Kurdes, les Baloutches et les Afghan-e-s ; la minorité ethnique baloutche représentait au moins 10 % de l'ensemble des exécutions alors qu'elle constituait seulement 5 % de la population du pays¹¹⁹. Le nombre de personnes de nationalité ou d'origine afghane qui ont été exécutées en 2024 a quant à lui augmenté nettement par rapport à 2023, passant de 25 à 80, dont environ la moitié pour des infractions liées aux stupéfiants. Cette hausse a été concomitante avec une multiplication des discours et traitements haineux et déshumanisants à l'égard des ressortissant-e-s afghans de la part des autorités iraniennes¹²⁰.

Celles-ci ont aussi continué de recourir à la peine de mort pour punir des personnes qui avaient remis en question le régime et l'idéologie politico-religieuse de la République islamique pendant le soulèvement « Femme. Vie. Liberté. » entre septembre et décembre 2022, ou qui étaient considérées comme l'ayant fait. En 2024, au moins deux personnes, dont un jeune atteint d'un handicap mental, ont été exécutées en lien avec ces manifestations après un procès inéquitable et sur la base d'« aveux » arrachés sous la torture. À la fin de l'année, plusieurs autres personnes demeuraient sous le coup d'une condamnation à mort pour des motifs liés aux manifestations¹²¹.

En outre, les autorités ont utilisé des accusations passibles de la peine capitale pour des raisons politiques contre des femmes défenseuses des droits humains. La militante des droits des femmes Sharifeh Mohammadi a ainsi été condamnée à mort en juin¹²², et la travailleuse humanitaire kurde Pakhshan Azizi en juillet¹²³.

Les autorités ont exécuté au moins quatre personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits pour lesquels elles avaient été condamnées, et des dizaines d'autres jeunes dans la même situation restaient emprisonnés sous le coup d'une peine de mort à la fin de l'année¹²⁴.

En **Irak**, toutes les exécutions recensées concernaient des personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme, à l'issue de procédures entachées de violations du droit à un procès équitable et d'allégations de torture et d'autres mauvais traitements visant à leur arracher des « aveux ». À plusieurs reprises, des groupes de personnes ont fait l'objet d'exécutions collectives. Ni leurs

¹¹⁸ Voir également la synthèse d'Amnesty International, "Don't let them kill us": Iran's relentless execution crisis since the 2022 uprising" (MDE 13/7869/2024), 4 avril 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/iran-executes-853-people-in-eight-year-high-amid-relentless-repression-and-renewed-war-on-drugs/>

¹¹⁹ Voir, par exemple : Amnesty International, Iran. Une dissidente kurde condamnée à mort en Iran. Verisheh Moradi (Action urgente, MDE 13/8788/2024), 26 novembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/8788/2024/fr/> ; « Iran. Avec les exécutions d'un manifestant présentant un handicap mental et d'un Kurde victime de torture, les autorités font preuve de toujours plus de cruauté », 24 janvier 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/iran-executions-of-protester-with-mental-disability-and-kurdish-man-mark-plunge-into-new-realms-of-cruelty/>

¹²⁰ <https://x.com/AmnestyIran/status/1846847027902108028>

¹²¹ Amnesty International, Iran. Action complémentaire. Risque de nouvelles exécutions liées aux manifestations (Action urgente, MDE 13/8873/2024), 19 décembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/8873/2024/fr/>

¹²² Amnesty International, Iran. Une défenseure des droits humains risque d'être exécutée. Sharifeh Mohammadi (Action urgente, MDE 13/8506/2024), 9 septembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/8506/2024/fr/>

¹²³ Amnesty International, Iran. Condamnation à mort d'une militante kurde. Pakhshan Azizi (Action urgente, MDE 13/8585/2024), 30 septembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/8585/2024/fr/>

¹²⁴ Amnesty International, Iran. Un jeune homme arrêté à l'âge de 17 ans risque d'être exécuté de manière imminente. Mohammad Reza Azizi (Action urgente, MDE 13/8673/2024), 24 octobre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/8673/2024/fr/>

avocat-e-s, ni leurs familles n'avaient été informés à l'approche de leur exécution¹²⁵. Amnesty International a reçu des informations qui n'ont pas pu être vérifiées de façon indépendante selon lesquelles 30 personnes supplémentaires auraient été exécutées en secret simultanément à Nassiriyah le 20 juin, mais le ministère de la Justice a nié ces informations dans un communiqué¹²⁶. Sur les 181 nouvelles condamnations à mort prononcées par des tribunaux irakiens à la connaissance d'Amnesty International, 40 l'ont été pour des infractions liées au terrorisme, 19 pour meurtre et 122 pour des infractions liées aux stupéfiants, dont 11 contre des ressortissant-e-s étrangers.

La région du Kurdistan irakien continuait d'observer un moratoire sur les exécutions. Selon les informations officielles reçues par Amnesty International, 471 personnes, dont 22 femmes, étaient sous le coup d'une condamnation à mort au 31 décembre 2024 dans cette région autonome de l'Irak.

Malgré les promesses répétées de limitation du recours à la peine de mort, les autorités de l'**Arabie saoudite** ont intensifié le rythme des exécutions, souvent à l'issue de procédures ne respectant pas les normes internationales d'équité des procès et d'autres garanties internationales qui doivent être appliquées dans toutes les affaires où l'accusé-e encourt la peine capitale. Un projet de Code pénal des peines discrétionnaires divulgué à la suite d'une fuite, qu'Amnesty International a pu analyser, prévoyait le recours à la peine de mort comme peine principale pour tout un éventail d'infractions, dont plusieurs ne correspondaient pas aux critères caractérisant les « crimes les plus graves » selon le droit international relatif aux droits humains et les normes connexes, ainsi que des peines d'emprisonnement et des amendes, tout en laissant aux juges un grand pouvoir discrétionnaire pour prononcer des condamnations à mort¹²⁷.

En 2024, plus d'un tiers des exécutions recensées en Arabie saoudite ont fait suite à des condamnations pour des infractions liées aux stupéfiants (122), contre seulement deux en 2023. Parmi les personnes exécutées, 139 (40 %) avaient été condamnées pour meurtre, 50 (14 %) pour des infractions liées au terrorisme et 28 (8 %) pour d'autres infractions impliquant un meurtre. Les autres avaient été condamnées pour agression sexuelle (1), consommation de drogue et viol (2), enlèvement, vol et viol (2) ou enlèvement et viol (1). Les ressortissant-e-s étrangers représentaient 41 % des personnes exécutées (140), dont les deux tiers (93) avaient été condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants. Au moins 50 hommes reconnus coupables d'infractions de ce type, de nationalité égyptienne pour la plupart, demeuraient incarcérés sous le coup d'une condamnation à mort à la prison de Tabuk¹²⁸.

Les autorités ont par ailleurs continué d'utiliser la peine de mort pour museler la dissidence politique et sanctionner des citoyen-ne-s membres de la minorité chiite ayant soutenu les manifestations « antigouvernementales » entre 2011 et 2013. En août, la Saudi Press Agency a annoncé l'exécution d'Abdulmajeed al Nimr pour des infractions à caractère terroriste découlant de son appartenance présumée à Al Qaïda. Pourtant, d'après des documents judiciaires qu'Amnesty International a pu examiner, il avait été initialement inculpé pour « avoir cherché à déstabiliser le tissu social et l'unité nationale en participant à des manifestations [...], en soutenant des émeutes, en chantant des slogans contre l'État et ses dirigeants ». L'incohérence entre les accusations indiquées par la Saudi Press Agency et les pièces du dossier judiciaire d'Abdulmajeed al Nimr révèle un manque flagrant de transparence dans les procédures où les accusé-e-s encourrent la peine de mort.

¹²⁵ Amnesty International, « Irak. Manque de transparence alarmant autour de l'exécution d'au moins 13 personnes », 24 avril 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/iraq-at-least-13-people-executed-amid-alarming-lack-of-transparency/>

¹²⁶ 105 The New Arab, "Iraqi ministry of justice denies allegations of 'secret executions'", 16 juillet 2024, <https://www.newarab.com/news/iraqi-justice-ministry-denies-allegations-secret-executions>

¹²⁷ Amnesty International, *Arabie saoudite. Un manifeste pour la répression*. Le futur code pénal d'Arabie saoudite doit être garant des droits humains conformément aux normes du droit international, (MDE 23/7783/2024), 19 mars 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/7783/2024/fr/>

¹²⁸ Amnesty International, Arabie saoudite. « Record du nombre d'exécutions depuis plusieurs décennies avec 198 prisonniers mis à mort jusqu'à présent cette année », 28 septembre 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/09/saudi-arabia-highest-execution-toll-in-decades-as-authorities-put-to-death-198-people/>

Des personnes mineures au moment des faits qui leur étaient reprochés sont en risque d'exécution, y compris pour des infractions découlant de leur participation à des manifestations antigouvernementales, après avoir été condamnées à mort à l'issue de procès d'une iniquité flagrante qui reposaient principalement sur des « aveux » obtenus sous la torture¹²⁹.

Les autorités du **Yémen** ont également intensifié leur recours à la peine de mort en 2024. Au moins 38 personnes ont été exécutées dans le pays, soit 23 de plus qu'en 2023. Toutes les exécutions recensées faisaient suite à des condamnations pour meurtre, à l'exception d'une prononcée pour le viol d'un enfant. Le gouvernement internationalement reconnu a procédé à davantage d'exécutions que l'année précédente dans les zones dont il a le contrôle. Parmi les exécutions enregistrées, une seule a été réalisée par les autorités houthies *de facto*, mais il est possible que celles-ci aient exécuté d'autres personnes sans le signaler.

À la connaissance d'Amnesty International, le nombre de nouvelles condamnations à mort prononcées au Yémen (au moins 152) a presque doublé par rapport à l'année précédente (au moins 81). Plus de la moitié (92) concernaient des infractions relatives à la sécurité et au conflit en cours dans le pays, 29 ont été prononcées pour des infractions impliquant un meurtre, 22 pour des relations sexuelles ne constituant pas des infractions reconnues par le droit international (telles que des relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe), une pour trafic de stupéfiants et une pour enlèvement et viol. Les autorités houthies *de facto* ont prononcé deux fois plus de condamnations à mort (68) que le gouvernement (34), uniquement pour des infractions relatives à la sécurité et au conflit.

¹²⁹ Amnesty International, *Arabie saoudite. Deux jeunes hommes risquent d'être exécutés de manière imminente*. Abdullah al Derazi, Jalal Labbad (Action urgente, MDE 23/7363/2023), 17 janvier 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/7363/2023/fr/>

ANNEXE I : CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024

Le présent rapport ne porte que sur le recours judiciaire à la peine de mort, il n'inclut pas les chiffres concernant les exécutions extrajudiciaires. Amnesty International ne publie que les statistiques dont elle a pu raisonnablement obtenir confirmation. Toutefois, les chiffres réels sont considérablement plus élevés pour certains pays. Certains États dissimulent sciemment les procédures judiciaires liées à la peine de mort, d'autres ne comptabilisent pas les condamnations à mort et les exécutions ou ne communiquent pas ces chiffres.

Lorsque le signe « + » apparaît après un chiffre suivant le nom d'un pays – par exemple, Irak (63+) – cela signifie qu'Amnesty International a confirmé 63 exécutions ou condamnations à mort en Irak, mais pense qu'il y en a eu plus de 63. Le signe « + » figurant après un pays et non précédé d'un chiffre, par exemple « Viêt-Nam (+) », signifie qu'il y a eu des exécutions ou des condamnations à la peine capitale (au moins deux) dans le pays cité, mais qu'Amnesty International ne dispose pas d'informations suffisantes pour avancer un chiffre minimum fiable. Dans le calcul des totaux mondiaux et régionaux, « + » est compté comme deux, y compris pour la Chine.

EXÉCUTIONS RECENSÉES EN 2024

Chine 1 000+	Somalie 34+	Oman 3
Iran 972+	États-Unis 25	Afghanistan +
Arabie saoudite 345+	Égypte 13	Corée du Nord +
Irak 63+	Singapour 9	Syrie +
Yémen 38+	Koweït 6	Viêt-Nam +

CONDAMNATIONS À MORT RECENSÉES EN 2024

Chine 1 000+	Malaisie 24	Japon 3
Égypte 365	Mauritanie 23+	Kenya 3
Irak 200+	Somalie 17+	Laos 2+
Nigeria 186+	Mali 16+	Liban 2+
Bangladesh 165+	Niger 16+	Maroc et Sahara occidental 2+
Yémen 152+	Tanzanie 12+	Ouganda 2+
Viêt-Nam 150+	Tunisie 12+	Émirats arabes unis 1+
Inde 139	Libye 11+	Bélarus 1
République Démocratique du Congo 125+	Algérie 8	Botswana 1
Pakistan 117+	Jordanie 7+	Trinité-et-Tobago 1
Thaïlande 115	Koweït 7+	Afghanistan +
Indonésie 85+	Myanmar 7+	Iran +
Soudan 30+	Ghana 6	Corée du Nord +
États-Unis 26	Singapour 5	Arabie saoudite +
Sri Lanka 25+	Éthiopie 3+	Syrie +
	Soudan du Sud 3+	

ANNEXE II : PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

À ce jour, près des trois quarts des pays du monde sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Au 31 décembre 2024, on comptait :

Pays abolitionnistes pour tous les crimes : 113

Pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun uniquement : 9

Pays abolitionnistes en pratique : 23

Total des pays abolitionnistes en droit ou en pratique : 145

Pays non abolitionnistes : 54

Les pays ont été répartis ci-dessous en quatre catégories : abolitionnistes pour tous les crimes, abolitionnistes pour les crimes de droit commun uniquement, abolitionnistes en pratique et non abolitionnistes.

1. PAYS ABOLITIONNISTES POUR TOUS LES CRIMES

Pays dont la législation ne prévoit la peine de mort pour aucun crime :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela, Zambie.

2. PAYS ABOLITIONNISTES POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN UNIQUEMENT

Pays dont la législation prévoit la peine de mort uniquement pour des crimes exceptionnels, tels que ceux prévus par le Code de justice militaire ou ceux commis dans des circonstances exceptionnelles¹³⁰ :

Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Guinée équatoriale, Israël, Pérou, Salvador, Zimbabwe.

3. PAYS ABOLITIONNISTES DANS LA PRATIQUE

Pays dont la législation prévoit la peine de mort pour des crimes de droit commun tels que le meurtre, mais qui peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution :

Algérie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Corée du Sud, Érythrée, Eswatini, Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Niger, Russie¹³¹, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie.

4. PAYS NON ABOLITIONNISTES

Pays et territoires dont la législation prévoit la peine de mort pour des crimes de droit commun :

Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Botswana, Chine, Comores, Corée du Nord, Cuba, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gambie, Guyana, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Myanmar, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine (État de), Qatar, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Viêt-Nam, Yémen.

¹³⁰ Aucune exécution n'a été recensée dans ces pays depuis plus de 10 ans.

¹³¹ La Russie a institué un moratoire sur les exécutions en août 1996. Cependant, des personnes ont été exécutées entre 1996 et 1999 en Tchétchénie.

ANNEXE III : RATIFICATION DES TRAITÉS INTERNATIONAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2024

La communauté internationale a adopté quatre traités internationaux prévoyant l'abolition de la peine de mort ; l'un a une portée mondiale, les trois autres sont des traités régionaux.

Les paragraphes ci-dessous décrivent brièvement ces quatre traités et donnent la liste des États parties à ces instruments, ainsi que des pays les ayant signés mais non ratifiés, au 31 décembre 2024. Un État devient partie à un traité international soit par adhésion, soit par ratification. En le signant, un État indique qu'il a l'intention de devenir partie à ce traité ultérieurement par ratification. Aux termes du droit international, les États sont tenus de respecter les dispositions des traités auxquels ils sont parties et de ne rien faire qui aille à l'encontre de l'objet et du but des traités qu'ils ont signés.

DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, VISANT À ABOLIR LA PEINE DE MORT

Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989, le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, a une portée universelle. Il prévoit l'abolition totale de la peine capitale, mais autorise les États parties à maintenir ce châtiment en temps de guerre s'ils ont émis une réserve en ce sens au moment de la ratification ou de l'adhésion. Tout État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques peut devenir partie au Protocole.

États parties : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palestine (État de), Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salvador, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie (total : 92)

PROTOCOLE À LA CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME, TRAITANT DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains en 1990, le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant de l'abolition de la peine de mort prévoit l'abolition totale de la peine de mort, mais autorise les États parties à maintenir ce châtiment en temps de guerre s'ils ont formulé une réserve en ce sens au moment de la ratification ou de l'adhésion. Tout État partie à la Convention américaine relative aux droits de l'homme peut devenir partie au Protocole.

États parties : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Uruguay, Venezuela (total : 13)

PROTOCOLE N° 6 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES CONCERNANT L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT¹³²

Adopté par le Conseil de l'Europe en 1983, le Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme), concernant l'abolition de la peine de mort, prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix. Les États parties peuvent maintenir la peine capitale pour des actes commis « en temps de guerre ou de danger imminent de guerre ». Tout État partie à la Convention européenne des droits de l'homme peut devenir partie au Protocole.

États parties : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine (total : 46)

PROTOCOLE N° 13 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, RELATIF À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN TOUTES CIRCONSTANCES

Adopté par le Conseil de l'Europe en 2002, le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme), relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, prévoit l'abolition de la peine capitale en toutes circonstances, y compris en temps de guerre ou de danger imminent de guerre. Tout État partie à la Convention européenne des droits de l'homme peut devenir partie au Protocole.

États parties : Allemagne, Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine (total : 45).

État l'ayant signé mais pas ratifié : Azerbaïdjan (total : 1)

¹³² La Russie a cessé d'être signataire de ce traité le 16 septembre 2022.

ANNEXE IV : RÉSULTAT DU VOTE SUR LA RÉOLUTION 79/179 PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

ADOPTÉE LE 17 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté sa dixième résolution appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort. Cette résolution a été adoptée à une large majorité d'États membres de l'ONU.

Pays ayant parrainé la résolution 79/179 de l'Assemblée générale du 17 décembre 2024

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Salvador, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay, Venezuela (total : 70)

Ont voté pour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liban, Liberia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Maroc et Sahara occidental, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Salvador, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname,

Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Zambie (total : 130)

Ont voté contre : Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Chine, Corée du Nord, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Koweït, Libye, Maldives, Mauritanie, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Soudan, Tonga, Trinité-et-Tobago, Yémen (total : 32)

Se sont abstenus : Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Burundi, Cameroun, Comores, Cuba, Émirats arabes unis, Eswatini, Guinée, Guyana, Indonésie, Laos, Lesotho, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Tanzanie, Thaïlande, Viêt-Nam, Zimbabwe (total : 22)

Absents : Afghanistan, Dominique, Grenade, Îles Marshall, République centrafricaine, Sénégal, Soudan du Sud, Syrie, Venezuela (total : 9)



**NOUS AVONS LA
CONVICTION QU'AGIR
AVEC SOLIDARITÉ ET
COMPASSION AUX CÔTÉS
DE PERSONNES DU MONDE
ENTIER PEUT RENDRE NOS
SOCIÉTÉS MEILLEURES.**

CONTACTEZ-NOUS



www.amnesty.org/en/about-us/contact/



+44 (0)20 7413 5500

REJOIGNEZ LA CONVERSATION



www.facebook.com/amnesty



@amnesty

CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

2024

Les informations recueillies par Amnesty International sur le recours à la peine de mort dans le monde en 2024 font état de 1 518 exécutions recensées au cours de l'année, ce qui représente une hausse de 32 % par rapport aux 1 153 exécutions enregistrées en 2023. Pour la deuxième année consécutive, les pays procédant à des exécutions ont atteint le chiffre le plus bas jamais enregistré.

La forte augmentation à l'échelle mondiale du nombre d'exécutions recensées est due à la hausse considérable qui a été enregistrée pour l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran, où le nombre total d'exécutions était en hausse, passant de 1 041 en 2023 à 1 380 en 2024. Ce chiffre représentait approximativement 91 % du total relevé pour le monde entier.

Une augmentation significative des exécutions par rapport à 2023 a également été enregistrée en Égypte, à Singapour et au Yémen, tandis qu'une légère baisse a été enregistrée en Somalie. Le recours au secret d'État et à d'autres pratiques restrictives en Chine, en Corée du Nord et au Viêt-Nam, entre autres, a continué d'empêcher une évaluation précise de l'utilisation de la peine de mort dans ces pays.

Amnesty International a recensé 637 exécutions en lien avec des infractions à la législation sur les stupéfiants, ce qui représente plus de 42 % du total relevé. Bien que le droit international relatif aux droits humains interdise le recours à la peine capitale pour les infractions n'entrant pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » (c'est-à-dire les homicides volontaires), au moins quatre pays – l'Arabie saoudite, la Chine, l'Iran et Singapour – ont exécuté des personnes condamnées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants en 2024. Nous n'avons pas pu confirmer les informations relatives au Viêt-Nam.

Des avancées importantes en faveur de l'abolition de la peine capitale ont toutefois été enregistrées. La Zambie a accédé au Deuxième Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et le Zimbabwe a aboli la peine capitale pour les crimes de droit commun. En outre, plus de deux tiers de l'ensemble des États membres des Nations unies ont voté en faveur de la 10^e résolution de l'Assemblée générale qui préconise l'instauration d'un moratoire sur le recours à la peine de mort.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances.

INDEX : ACT 50/8976/2025
AVRIL 2025

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

AMNESTY
INTERNATIONAL

